

CARBONE LORRAINE

RAPPORT ANNUEL 2006

- 1  **Panorama général du Groupe** p. 3
- 2  **Rapport de gestion** p. 15
- 3  **Développement durable** p. 23
- 4  **Comptes consolidés** p. 33
- 5  **Comptes annuels** p. 75
- 6  **Informations juridiques et financières** p. 81
- 7  **Renseignements à caractère général concernant la Société** p. 109
- 8  **Responsable du document** p. 113
- 9  **Table de concordance** p. 117

Les chapitres 2 à 9 comportent toutes les informations constituant le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L225-102 du Code de commerce.

Les sommaires détaillés de chaque chapitre sont mentionnés sur les pages d'en-tête relatives à ceux-ci.



1

Panorama général du Groupe



● Profil du Groupe	p. 4
● Message du Président	p. 5
● Chiffres clés	p. 6
● Activités	p. 7
● Management et responsabilité d'entreprise	p. 10
● L'action Carbone Lorraine	p. 11

Profil du Groupe

Expertise

Carbone Lorraine a bâti son expertise sur la maîtrise des matériaux de haute technologie et sur la recherche de solutions novatrices pour l'industrie. Aujourd'hui, le Groupe excelle dans la mise en œuvre de ces solutions dans des environnements industriels très exigeants ou pour des fonctions électriques critiques.

Un leadership en Systèmes et Matériaux Avancés...

Carbone Lorraine est un leader mondial des équipements en graphite et autres matériaux performants destinés à des environnements industriels extrêmes : hautes températures, milieux corrosifs, etc. Le Groupe fournit notamment les industries de la chimie fine, de la pharmacie, des semi-conducteurs, du solaire, de l'aéronautique, de la plasturgie, de la céramique, du verre...

... et en Composants Électriques

Carbone Lorraine figure aux tout premiers rangs mondiaux dans les secteurs des Applications Électriques du graphite – balais et porte-balais pour moteurs – et de la Protection Électrique, avec une gamme très vaste de fusibles industriels et de produits associés et une organisation orientée vers le service client.

Expert en solutions industrielles

Nouer avec ses clients des relations de partenariat technologique, connaître le plus précisément possible leurs enjeux, leurs process et leurs contraintes techniques : c'est en s'appuyant sur cette expertise et sur une forte proximité avec les industriels qui utilisent ses produits que Carbone Lorraine imagine pour eux des solutions réellement innovantes.

N° 1 mondial

- équipements anticorrosion en graphite ;
- balais pour moteurs électriques ;
- fusibles pour semi-conducteurs de puissance.

N° 2 mondial

- applications à hautes températures du graphite isostatique ;
- fusibles industriels.

Croissance

La croissance de Carbone Lorraine repose sur une stratégie gagnante : une expansion rapide en Asie, un positionnement sur des marchés en forte progression (électronique, énergies renouvelables...) et une politique d'innovation technologique très active.

À la conquête de nouveaux marchés

Carbone Lorraine recherche en permanence de nouveaux marchés. Très présent en Amérique du Nord et en Europe, il a mis en place une politique volontariste de développement en Asie. Il sait décliner ses expertises et les mettre au service de secteurs d'activité émergents, comme l'industrie solaire ou la filière éolienne.

L'innovation pour et avec ses clients

Lorsque Carbone Lorraine recherche et développe de nouvelles solutions technologiques, il le fait en étroite collaboration avec ses clients et dédie ses recherches à leurs applications. Vis-à-vis des industriels qui font appel à son expérience et à ses savoir-faire, le Groupe se positionne résolument comme partenaire de l'innovation.

Une politique d'acquisitions ciblées

Pour Carbone Lorraine, la croissance externe doit apporter des germes de croissance interne future. Les acquisitions réalisées en 2006 ont répondu strictement à des critères exigeants de création de valeur et dégageront dès 2007 les synergies attendues avec les autres activités du Groupe.

Engagement

Avec ses clients, ses actionnaires, ses salariés et tous ses partenaires, Carbone Lorraine s'engage pour un développement durable international et rentable.

Un progrès continu attentif à la personne

Le développement durable repose sur un ensemble d'exigences solidement ancrées dans la culture du Groupe. Carbone Lorraine peut se prévaloir d'une politique sociale responsable qui favorise l'adhésion de chacun au projet du Groupe. Les questions relatives à la formation, au développement des compétences, à la mobilité ou à la sécurité sont appréhendées avec responsabilité et détermination.



Une efficacité énergétique au service de l'environnement

Contributeur actif au développement des énergies renouvelables — solaire, éolien, hydroélectrique, moteurs hybrides... —, Carbone Lorraine optimise également la qualité environnementale de ses produits. Par exemple, le Groupe a mis au point des produits de freinage sans nickel et des balais sans plomb et développe l'éco-conception avec son porte-fusible Modulostar®.

Une relation de confiance avec ses actionnaires

Carbone Lorraine dispose d'une base solide d'actionnaires individuels détenant près de 30 % de son capital. Transparence, rigueur, qualité de l'information sont ses exigences au service de tous ses actionnaires. Pour la troisième année consécutive, le Service actionnaires de Carbone Lorraine a reçu un prix lors des « Fils d'Or » 2006.

●●● Message du Président : Notre transformation en société de croissance est bien engagée

Je soulignais l'an dernier notre ambition de transformer Carbone Lorraine en société de croissance. La progression de notre chiffre d'affaires en 2006 indique que cette transformation est bien engagée. Cette croissance solide concerne aussi bien nos activités Systèmes et Matériaux Avancés que Composants Électriques.

Nos marchés traditionnels ont été plutôt bien orientés en Europe et en Amérique du Nord, mais au-delà d'un environnement économique favorable, le développement de Carbone Lorraine est avant tout le fruit de notre stratégie volontariste de croissance durable, forte et rentable.

Cette stratégie s'appuie sur un développement vigoureux en Asie : en 2006, nous y avons largement dépassé la croissance de la zone pour la troisième année consécutive. Cette croissance résulte du renforcement de notre présence industrielle, poursuivi l'an passé : plusieurs implantations ont vu le jour en Chine et en Inde. Ce mouvement va encore s'amplifier en 2007 avec le démarrage de notre nouvelle usine de production de blocs de graphite à Chongqing, en Chine. C'est pour Carbone Lorraine un investissement important dont l'objectif est de mieux répondre à la demande grandissante des industries utilisatrices, particulièrement dans l'électronique et le solaire.

Notre savoir-faire et la qualité des solutions en graphite que nous proposons aux secteurs en plein essor des semi-conducteurs et des diodes électroluminescentes font en effet de Carbone Lorraine un acteur de tout premier plan dans ces filières.

Notre stratégie de croissance s'appuie également sur notre contribution au développement des énergies renouvelables. La forte demande de graphite du secteur de l'énergie solaire ainsi que le développement de l'énergie éolienne ont marqué l'évolution de nos activités en 2006 et vont se poursuivre en 2007 et au-delà.

De nombreux produits et systèmes nouveaux ont été lancés cette année dans l'ensemble des activités, attestant de la vitalité de l'innovation du Groupe, autre pilier de notre stratégie de croissance.

Ainsi que nous l'avions prévu, nous avons démarré en 2006 la production des équipements en CL Clad® destinés aux industries de la chimie et de la pharmacie. Les premières commandes reçues montrent l'intérêt fort que présente ce nouveau matériau pour nos clients et conforte les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

De même, en Protection Électrique, le démarrage réussi du projet Modulostar® a marqué la première étape du renouvellement complet de nos gammes.

L'année 2006 a vu par ailleurs la réalisation de deux acquisitions et l'initialisation d'une troisième qui vont contribuer à la croissance future. Chacune d'elles a en effet répondu à nos critères exigeants de création de valeur et apportera dès 2007, après une intégration rapide, le bénéfice de ses synergies propres et sa contribution à la croissance interne.

La croissance de nos ventes ainsi que la poursuite de nos plans de productivité ont permis une progression de notre résultat opérationnel de plus de 14 % et l'atteinte d'un résultat net de 35,3 millions d'euros.

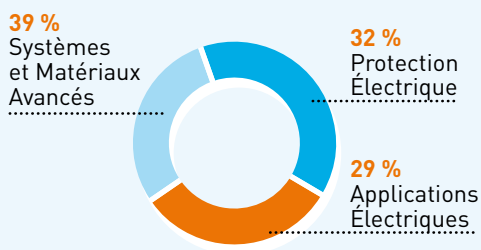
Ces résultats font de 2006 une très bonne année pour le Groupe, alors même que nos grands projets : l'usine de Chongqing, CL Clad®, Modulostar®... n'ont pas encore produit leurs effets. Ceux-ci vont commencer à apparaître en 2007 et jouer à plein à partir de 2008.

C'est le choix que nous avons fait d'une stratégie de transformation de Carbone Lorraine en une société résolument orientée vers une croissance forte, durable et rentable qui me rend confiant dans notre capacité à poursuivre notre développement rapide et à créer à nouveau des richesses pour nos clients, nos actionnaires et notre personnel, en 2007 et dans les années à venir.

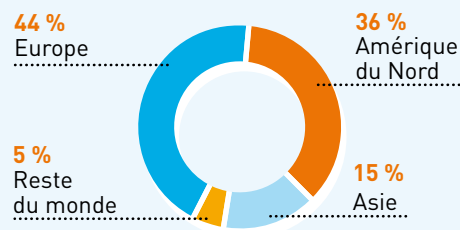
Claude Coccozza,

Président-Directeur Général

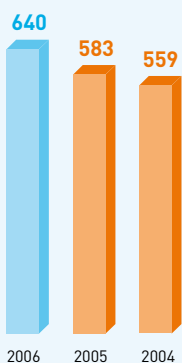
Chiffres clés



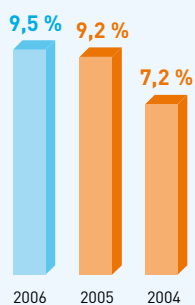
Chiffre d'affaires 2006
par activité



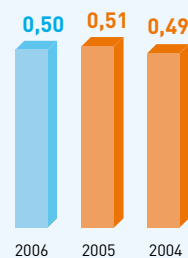
Chiffre d'affaires 2006
par zone géographique



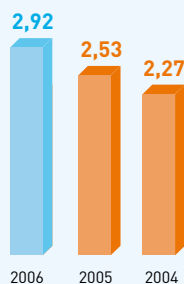
Chiffre d'affaires
IFRS - Activités poursuivies
en millions d'euros



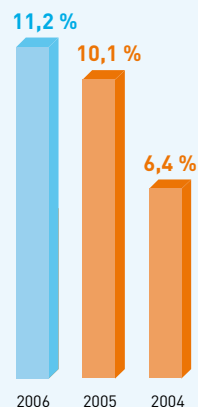
Marge opérationnelle
IFRS - Activités poursuivies



Ratio d'endettement
IFRS



Bénéfice net par action en euros
IFRS - Activités poursuivies



Rentabilité des Capitaux Employés (ROCE)
IFRS - Activités poursuivies

Activités

Systèmes et Matériaux Avancés

Le Groupe innove et renforce ses positions de leader

Une expertise reconnue, une offre innovante et un positionnement sur des marchés particulièrement porteurs comme le solaire, l'électronique (semi-conducteurs et diodes électroluminescentes), la chimie et la pharmacie ont permis à Carbone Lorraine de renforcer encore son leadership en 2006. Les succès commerciaux rencontrés en Asie font désormais du Groupe un acteur incontournable dans cette région du monde.

Croissance et dynamisme des marchés

Profitant d'une bonne dynamique sur l'ensemble de ses marchés, en particulier dans l'industrie des semi-conducteurs, les activités des Systèmes et Matériaux Avancés ont connu cette année un fort développement.

En Chine, les travaux de construction de la nouvelle usine de blocs de graphite s'achèvent avec un démarrage progressif de la production au cours de l'année 2007. Cette nouvelle augmentation de la capacité de production permettra de répondre à la forte demande en graphite isostatique des industries utilisatrices, et notamment de celle du silicium pour les semi-conducteurs et le solaire. Carbone Lorraine a également beaucoup investi en 2006 pour renforcer ses capacités d'usinage à proximité de ses clients.

Les marchés de l'électronique ont fortement contribué à la progression du chiffre d'affaires. Ont également été en croissance sensible les applications réfractaires pour les équipements de fours ou la fabrication d'armures en céramique, ainsi que les marchés de la plasturgie et de l'aéronautique.

Dans les équipements anticorrosion dédiés à la chimie et à la pharmacie, l'année a été marquée par une demande croissante d'installations « clé en main » (unités de synthèse d'acide chlorhydrique, groupes d'échanges ou de distillation, etc.), dont Carbone Lorraine assure la conception, l'ingénierie, la construction et la mise en route.

Plusieurs années de développement ont permis à Carbone Lorraine de lancer en octobre 2006 la production d'un nouveau matériau, le CL Clad®. Des premières commandes encourageantes sont venues confirmer l'attrait de cette alternative aux équipements traditionnels, offerte par le Groupe à ses clients.

Enfin, le succès commercial des tubes en graphite de six mètres de longueur, spécialité qui a conforté l'avance technologique de Carbone Lorraine, se confirme. Ce succès est emblématique de la capacité du Groupe à anticiper les besoins de ses clients.

Les ventes de garnitures de freins à destination des trains à grande vitesse ont continué à progresser. Dans ce secteur, la majeure partie des TGV européens utilise des produits Carbone Lorraine.

Le solaire monte en puissance

Carbone Lorraine produit des équipements en graphite isostatique dédiés à la fabrication des cellules solaires et plus particulièrement des tranches de silicium. La très bonne position acquise par le Groupe sur le marché américain, qui représente une part importante des capacités mondiales de production de silicium, ainsi que ses futures capacités de production de graphite en Chine constituent des atouts précieux qui lui permettront de profiter des perspectives de forte croissance de l'énergie solaire.

Opportunités de développement

La stratégie de croissance de Carbone Lorraine conduit la société à se positionner activement sur de nouveaux marchés en expansion ou à fort contenu technologique. Les marchés des diodes électroluminescentes (LED), des filtres à particules pour moteur diesel dont un des composants (la mousse de carbure de silicium) nécessite de grandes quantités de graphite, ou encore de la plasturgie, les moulistes passant progressivement de l'électrode en cuivre à l'électrode en graphite, constituent des champs d'action dans lesquels Carbone Lorraine est aujourd'hui un acteur de premier plan.

Composants Électriques

Une politique volontariste qui porte ses fruits

Une politique volontariste de développement en Asie et des actions permanentes d'innovation conjuguées à une recherche systématique de débouchés nouveaux ont permis aux activités Composants Électriques de connaître une forte croissance en 2006. Les succès commerciaux des balais et de la Protection Électrique dans les éoliennes, les transports urbains ou les installations de Courant Porteur en Ligne (CPL) attestent de la vitalité de ces activités.

Des marchés en forte croissance

En 2006, les activités de Protection Électrique ont crû fortement. Cette progression s'explique par une politique active d'innovation mais tient aussi à l'efficacité de la stratégie de réduction des coûts et de réorganisation géographique menée en Europe et en Amérique du Nord au cours des dernières années. Les actions déployées pour accentuer le positionnement en Asie, déjà important, de cette activité ont également fortement

contribué à la croissance. En 2006, les plans d'action ont aussi porté sur l'optimisation de la *supply chain*, avec une modification de l'organisation visant une qualité de service maximale.

Plusieurs tendances de fond sont venues confirmer le fort potentiel de développement des marchés de Carbone Lorraine : la dérégulation dans le secteur de l'énergie, de plus en plus demandeur de systèmes permettant d'assurer la qualité du courant fourni aux utilisateurs finaux, le développement de pôles urbains/interurbains - donc celui des transports collectifs et des véhicules hybrides - et la demande croissante d'équipements de protection électrique pour les installations industrielles.

Dans les Applications Électriques, les ventes de balais pour moteurs industriels ont fortement progressé en 2006, grâce notamment aux marchés des mines et des énergies renouvelables. L'offre performante de Carbone Lorraine en balais et baguiers de puissance ou de transmission d'informations a

permis au Groupe de tirer parti de la forte demande du secteur de l'énergie éolienne.

Une rationalisation en Amérique du Nord

À l'inverse, l'activité des balais et porte-balais pour petits moteurs électriques a continué de souffrir du recul de la production automobile en Amérique du Nord. Cette situation a conduit le Groupe à décider l'arrêt des productions dans cette zone et le transfert de ses fabrications américaines vers l'Inde et la France en 2007. Cette opération de rationalisation produira ses effets positifs dès 2008.

Par ailleurs, Carbone Lorraine a finalisé en 2006 la cession de l'activité Aimants, ce qui a permis de réduire sensiblement le poids du marché automobile dans le chiffre d'affaires du Groupe.



Tableau des métiers

Métiers	Activités	Principales applications	Orientations
Systèmes et Matériaux Avancés			
<ul style="list-style-type: none"> n° 1 mondial en équipements anticorrosion en graphite n° 2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique 247 millions d'euros de chiffre d'affaires 39 % du chiffre d'affaires total Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> SGL Carbon (Allemagne) Toyo Tanso (Japon) De Dietrich (France) Robbin & Myers (États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de solutions en graphite isostatique pour des applications hautes températures (semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...) Conception, fabrication et commercialisation d'équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE...) pour les industries de la chimie et de la pharmacie Conception, fabrication et commercialisation de composants de freinage à haute énergie à base de graphite, de produits frittés, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Procédés de production de semi-conducteurs et autres procédés réfractaires (filières, supports...), électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours... Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds Freinage aéronautique, ferroviaire, moto et VTT, compétition automobile 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point de nouvelles solutions en graphite isostatique adaptées aux besoins spécifiques des clients et partenaires du Groupe Poursuivre le développement de solutions complètes multimatériaux pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie Développer les ventes en Asie Déployer à l'international les savoir-faire du Groupe en freinage à haute énergie
Protection Électrique			
<ul style="list-style-type: none"> n° 2 mondial en fusibles industriels 204 millions d'euros de chiffre d'affaires 32 % du chiffre d'affaires total Principal concurrent : <ul style="list-style-type: none"> Bussmann (États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> Conception, fabrication, commercialisation de fusibles industriels, de refroidisseurs et de systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques de protection des biens et des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des moteurs industriels et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions Protection thermique des équipements électroniques industriels Protection des réseaux de distribution d'électricité Protection électrique des biens et des personnes Protection des réseaux électriques ferroviaires et de transports urbains 	<ul style="list-style-type: none"> Profiter pleinement d'un outil industriel optimisé et performant pour augmenter les parts de marché mondiales, notamment en pénétrant de nouveaux marchés en croissance Poursuivre le développement auprès des clients constructeurs d'équipements, distributeurs et utilisateurs grâce à l'innovation et à la qualité des produits et services
Applications Électriques			
<ul style="list-style-type: none"> n° 1 mondial en balais et porte-balais pour moteurs électriques 189 millions d'euros de chiffre d'affaires 29 % du chiffre d'affaires total Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> Morgan Crucible (Royaume-Uni) Schunk (Allemagne) ECS (États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> Conception, fabrication, commercialisation de contacts électriques glissants, de balais pour moteurs électriques et d'assemblages comportant balais, porte-balais et composants électroniques Diagnostic, assistance et maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> Gros moteurs : toutes applications industrielles et robots, génératrices électriques pour l'aviation, aérogénérateurs, locomotives électriques... Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuses...), électroménager (aspirateurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> Gros moteurs : poursuivre une stratégie d'innovation sur des niches en croissance et se développer en Amérique du Nord et en Asie Petits moteurs : poursuivre l'amélioration de la performance et développer des modules porte-balais enrichis de nouvelles fonctions

Management et responsabilité d'entreprise

Un engagement fort

Avec des objectifs de performance, de croissance et de développement international ambitieux, la gestion des ressources humaines et des compétences revêt pour Carbone Lorraine un aspect fondamental. C'est en permettant aux hommes et aux femmes qui composent le Groupe aujourd'hui d'être impliqués et de s'épanouir professionnellement que Carbone Lorraine a poursuivi en 2006 sa croissance durable et progressé dans l'excellence opérationnelle.

Recrutement

En 2006, Carbone Lorraine a poursuivi le développement de ses équipes en Asie par un recrutement sur zone, essentiellement en Chine et en Inde. En Chine, à la fin de l'année, les effectifs du Groupe atteignent 240 personnes pour l'ensemble des activités.

Par ailleurs, nombre de commerciaux et d'ingénieurs en Recherche & Développement ont rejoint le Groupe pour accompagner sa croissance.

Développement des compétences

Un processus unifié – objectifs annuels, entretiens individuels annuels, revues de management, plans de développement individuel – s'applique à l'ensemble des managers de Carbone Lorraine dans le monde.

Gestion prévisionnelle des ressources humaines

En 2006, Carbone Lorraine a engagé une réflexion de fond sur l'adaptation des ressources humaines à ses objectifs de croissance. Son but : identifier les profils de postes dont le Groupe aura besoin d'ici à cinq ans compte tenu de son développement et des évolutions techniques.

Progrès continu

Un programme d'amélioration continue – méthodologie 5S, challenge annuel... – est mis en œuvre au sein du Groupe depuis 2000. En 2006, c'est une démarche très ambitieuse de management des projets qui a été lancée avec le déploiement de la méthode Group Project Standard (GPS). Fin 2007, tous les managers de Carbone Lorraine participant à un projet significatif seront formés à cette méthode performante.

Politique de rémunération

Dans toutes les sociétés du Groupe, la part variable des rémunérations est fonction de la croissance, du résultat économique (EVA) et de la génération de cash. La prise en compte des objectifs de croissance dans la rémunération des managers fait l'objet d'un processus adapté à chaque pays.

Mobilité

Carbone Lorraine veut renforcer la mobilité internationale de ses managers, de tous les pays vers tous les pays : assurer la mobilité future est aujourd'hui un axe prioritaire de la stratégie de recrutement. Pour l'encourager et la faciliter, une Charte a été diffusée début 2007 au sein du Groupe.

Diversité sociale

Non-discrimination à l'embauche, intégration des minorités visibles, parité et égalité hommes-femmes. En France, Carbone Lorraine a institué en 2006 une Charte de la diversité, qui fait suite à des actions conduites en Amérique du Nord depuis plusieurs années.

L'action Carbone Lorraine

Carbone Lorraine s'emploie à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et s'attache sans relâche à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

Une relation de confiance avec les actionnaires

Carbone Lorraine entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échange avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Évolution du cours

Le titre Carbone Lorraine a évolué en 2006 dans une fourchette de cours comprise entre 36,5 et 51 euros et a connu une progression de 10,5 % sur l'ensemble de l'année 2006. Il a tout d'abord fortement progressé sur la première partie de l'année pour atteindre un plus haut annuel à 51 euros en mai. La méfiance des investisseurs à l'égard des valeurs de taille moyenne observée au cours de l'été 2006 a pénalisé le titre Carbone Lorraine qui s'est ainsi replié sur des niveaux inférieurs à 40 euros. La perspective de l'annonce d'une croissance solide en 2006 a ensuite permis une progression sur la dernière partie de l'année avec une clôture à 42,6 euros.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris
- Marché : Eurolist Compartiment B
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid 100, Next 150, SBF 120
- Indice SRI Europe des valeurs socialement responsables
- Éligible au SRD et au PEA
- Code ISIN : FR0000039620

Cours

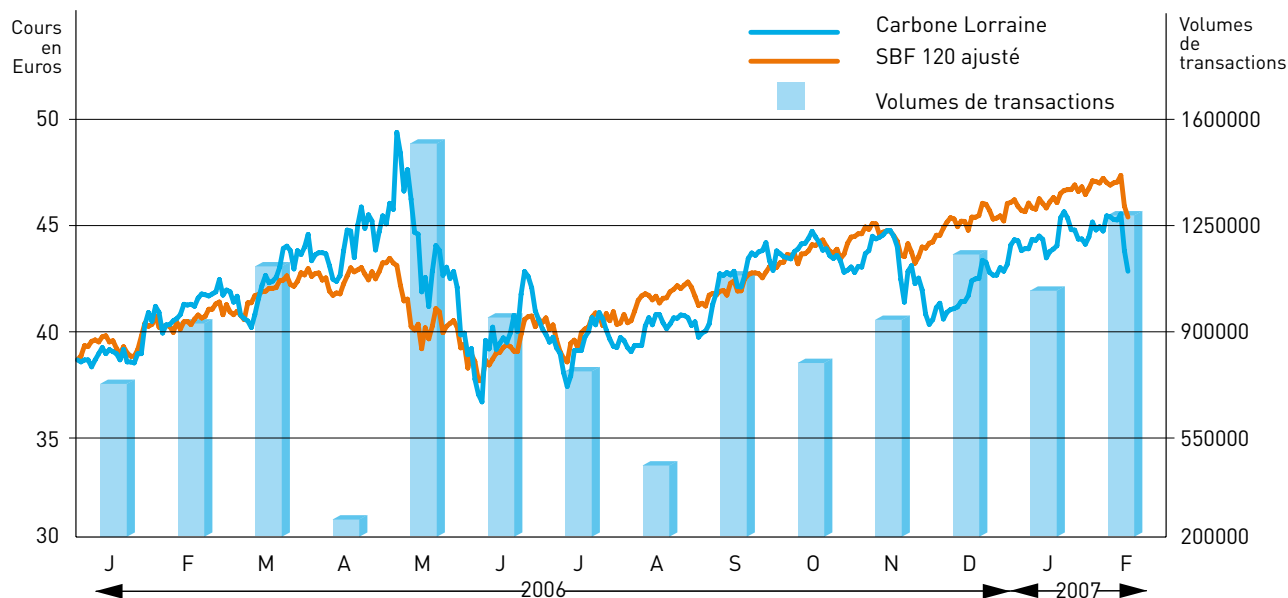
- Au 29 décembre * 2006 : 42,65 euros
- Plus haut * 2006 : 49,74 euros
- Plus bas * 2006 : 36,66 euros

* À la clôture du marché.

Transactions

Volume moyen mensuel 2006 : 975 646 (volume moyen mensuel 2005 : 1 105 351)

Évolution du cours de l'action et des volumes de transaction



DONNÉES BOURSIÈRES

Cours en euros	Février 2007	Janvier 2007	2006	2005	2004
Plus haut	46,00	44,84	51,00	43,95	39,60
Plus bas	41,20	42,65	36,55	31,20	27,12
Moyen	43,00	43,85	43,00	38,00	33,15
Fin de période	43,44	44,24	42,65	38,60	39,00
Nombre d'actions en fin de période	13 965 475	13 965 475	13 965 475	13 841 352	13 755 577
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	601	618	596	534	536
Nombre moyen de titres échangés (moyenne mensuelle)	63 695	46 623	975 646	1 105 351	474 390

DIVIDENDE NET PAR ACTION

En euro	2006*	2005	2004	2003	2002
	0,85	0,70	0,55	0,0	0,60

* Dividende proposé à l'Assemblée générale de mai 2007.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

Actionnaires individuels	28,8 %
Actionnaires salariés	1,4 %
Investisseurs institutionnels français	34,3 %
Investisseurs institutionnels autres pays	35 %
Carbone Lorraine	0,5 %

Calendrier de la communication financière en 2006

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2005 – 1^{er} février
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre – 10 mai
Chiffre d'affaires 2^e trimestre – 26 juillet
Chiffre d'affaires 3^e trimestre – 25 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2005 – 15 mars
Résultats semestriels 2006 – 13 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord – toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris – 18 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Nancy – 29 mai
Marseille – 6 juin
Paris – 13 octobre
Rennes – 19 octobre

Rendez-vous thématique pour analystes et journalistes

Lyon – Thème : La Protection Électrique – 20 juin

Calendrier de la communication financière en 2007

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2006 – 31 janvier
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre – 25 avril
Chiffre d'affaires 2^e trimestre – 24 juillet
Chiffre d'affaires 3^e trimestre – 24 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2006 – 20 mars
Résultats semestriels 2007 – 12 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord – toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris – 24 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Lyon – 19 avril
Bordeaux – 29 mai
Paris – 12 octobre
Lille – 4 décembre

Rendez-vous thématique pour analystes et journalistes

Paris – Thème : Les énergies renouvelables – 26 juin

www.carbonelorraine.com

Le site Internet permet une approche détaillée des activités du Groupe et met à disposition l'ensemble des documents édités et des communiqués de presse, dans le respect de la Directive européenne « Transparence ».

Pour plus d'information :
Direction des relations investisseurs
Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette
2 place des Vosges – 92400 Courbevoie – La Défense 5
Téléphone : + 33 (0) 1 46 91 54 49
Télécopie : + 33 (0) 1 46 91 54 07
E-mail : dri@carbonelorraine.com

2 Rapport de gestion



● <u>Introduction</u>	p. 16
● <u>Évolution des activités</u>	p. 16
● <u>Comptes consolidés</u>	p. 17
● <u>Politique d'investissement</u>	p. 18
● <u>Politique de financement</u>	p. 18
● <u>Politique de recherche</u>	p. 19
● <u>Endettement</u>	p. 19
● <u>Comptes annuels</u>	p. 20
● <u>Relations mère-filiales</u>	p. 20
● <u>International</u>	p. 20
● <u>Normes IAS/IFRS</u>	p. 21
● <u>Évolution récente et perspectives 2007</u>	p. 21

Introduction

La croissance des ventes réalisée sur l'année 2006 montre que la transformation de Carbone Lorraine en société de croissance est désormais bien engagée. Cette croissance résulte du travail accompli sur les quatre axes stratégiques du Groupe : développement en Asie, efficacité énergétique, innovation et acquisitions.

Le déploiement de l'outil industriel et des implantations commerciales en Asie a permis des gains de parts de marchés en 2006 avec une croissance des ventes de 15 %, à nouveau supérieure à celle de la zone. Notre stratégie de croissance s'appuie également sur une contribution forte au développement des énergies renouvelables, et notamment le solaire et l'éolien. L'année 2006 a été marquée par le succès du lancement du nouveau matériau CL Clad®. De nombreux produits et systèmes nouveaux ont également été lancés en 2006 attestant de la vitalité de l'innovation dans l'ensemble des activités du Groupe. Enfin, l'année 2006 a vu la réalisation de deux acquisitions (GES et Kapp) qui contribueront dès 2007 à la croissance interne du Groupe.

Sur l'ensemble de l'année, Carbone Lorraine a enregistré un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros en forte croissance : + 10 % en valeurs historiques, + 10 % à changes constants et + 7 % à périmètre et changes constants. En progression de 14 % par rapport à 2005, le résultat opérationnel du Groupe a atteint 61 millions d'euros en 2006, avec une marge opérationnelle de 9,5 %. Cette progression provient de la croissance des volumes de ventes et de l'efficacité opérationnelle de Carbone Lorraine. Ce résultat prend en compte une partie du coût de la fermeture de l'usine de Farmville, pour environ 2 millions d'euros. Le résultat net des activités poursuivies progresse de 14 % par rapport à 2005 et atteint 40 millions d'euros.

L'analyse des flux de trésorerie fait apparaître une forte progression des investissements industriels, du fait principalement de la construction de notre nouvelle usine chinoise de blocs de graphite. Dans ce contexte, la structure de bilan du Groupe reste très solide avec un ratio d'endettement net sur capitaux propres de 0,50 à fin 2006, légèrement inférieur à celui de 2005. Cette structure financière donne à Carbone Lorraine les moyens de poursuivre sa politique de croissance dans de bonnes conditions.

Évolution des activités

Les activités de **Systèmes et Matériaux Avancés** ont réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 247 millions d'euros, en hausse de 13,3 % à changes constants et de 6 % à périmètre et changes constants. Cette croissance repose sur le succès des équipements en graphite sur les marchés de l'électronique, de la chimie, de la pharmacie et des énergies renouvelables, une demande soutenue en Europe et en Amérique du Nord ainsi que la poursuite du déploiement du Groupe en Asie. Les investissements engagés en 2006 dans la construction de l'usine de Chongqing permettront un démarrage de la production en 2007. La marge opérationnelle de ces activités a atteint 18 % en 2006 comme en 2005.

Avec un chiffre d'affaires de 204 millions d'euros en hausse de 14 % à périmètre et changes constants, les activités de la **Protection Électrique** bénéficient en 2006 des actions de restructuration engagées au cours des années passées et de l'élargissement d'une offre innovante et performante. Les produits d'accompagnement (hors fusibles) ont connu un

fort succès commercial dans toutes les zones et représentent désormais 15 % des ventes de l'activité. Dans ces conditions, la marge opérationnelle dégagée par l'activité a progressé de plus de 2 points pour atteindre 9 % en 2006.

Le chiffre d'affaires des **Applications Électriques** s'est élevé à 189 millions d'euros, en hausse de 1 % à périmètre et changes constants. Les ventes de balais pour moteurs industriels et de baguiers ont connu une forte progression, notamment sur les marchés des éoliennes, des mines et de l'extraction pétrolière. Les ventes réalisées en Asie ont fortement progressé en 2006. La faiblesse du marché Nord-Américain des petits balais pour moteurs auxiliaires automobiles a conduit le Groupe à décider la fermeture du site industriel de Farmville en Virginie et le transfert de l'activité vers l'Inde et la France. Une partie du coût non récurrent de cette restructuration a été enregistrée sur l'exercice 2006. Du fait de cet impact, la marge opérationnelle de l'activité baisse d'un point à 6,1 % par rapport à 2005.

Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

Carbone Lorraine a réalisé sur l'année 2006 un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros en forte croissance par rapport à l'an dernier : + 10 % en valeurs historiques, + 10 % à changes constants et + 7 % à périmètre et changes constants. L'effet de périmètre – représentant 3 % des ventes – concerne l'acquisition de la société américaine Graphite Engineering & Sales (GES) ainsi que l'acquisition de Kapp en France et la cession d'Astro Service Center aux États-Unis. L'ensemble des activités du Groupe a progressé en 2006. Par zones géographiques, l'Asie (+ 15 %), l'Europe (+ 7 %) et l'Amérique du Nord (+ 5 %) ont toutes connu une tendance favorable. Dans le reste du monde, le chiffre d'affaires baisse de 4 %, principalement en raison de la conjoncture économique moins soutenue au Brésil.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe a atteint 61 millions d'euros en 2006, en progression de 14 % par rapport à l'an dernier. La marge opérationnelle atteint 9,5 % (contre 9,2 % en 2005). Cette progression repose sur la croissance des volumes de ventes et l'efficacité opérationnelle du Groupe. Elle a été obtenue malgré le nouveau fort renchérissement des matières premières et la faiblesse de la demande en balais pour moteurs automobiles aux États-Unis. Ce résultat prend en compte une partie (2 millions d'euros) du coût de la fermeture de l'usine de Farmville.

Résultat financier

Le résultat financier net de Carbone Lorraine atteint - 9,7 millions d'euros en 2006 contre - 7,1 millions d'euros en 2005. Cette évolution provient de la forte hausse des taux d'intérêts américains compensée partiellement par l'effet des couvertures de taux.

Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts a atteint 51,3 millions d'euros contre 46,3 millions d'euros, soit une progression de 11 %.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 40,3 millions d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2005 (35,3 millions d'euros).

Résultat des activités cédées ou interrompues

Sur l'année 2006, le résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées est de - 5,4 millions d'euros, concernant principalement l'ancienne division Aimants. Il comprend notamment l'intégralité des charges futures relatives à l'arrêt définitif des activités du site d'Évreux et à la dissolution des structures résiduelles de la division.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe de Carbone Lorraine a atteint 35,3 millions d'euros en 2006, en progression de 60 % par rapport à 2005 (22,1 millions d'euros). La forte amélioration du résultat opérationnel, dans un contexte de hausse des volumes, et la non-récurrence de pertes exceptionnelles (12 millions d'euros liés à l'ajustement de la valeur de l'activité Aimants en 2005) sont à l'origine de cette évolution très favorable.

Dividende

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,85 euro par action. Il en résulterait une distribution totale proche de 11,9 millions d'euros, représentant 34 % du résultat net consolidé part du Groupe 2006.

●●● Politique d'investissement

Investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

En 2004, les investissements financiers correspondent pour l'essentiel à une capitalisation des nouvelles entités asiatiques du Groupe, principalement en Chine. Par ailleurs, le Groupe a procédé aux paiements des échéances prévues des acquisitions d'AVO, de 3P et de Polygraphite (France). Les cessions d'immobilisations concernent principalement la vente du site de Ferraz Shawmut à Newburyport (États-Unis).

En 2005, la ligne « investissements financiers » comprend pour 20 millions d'euros l'avance effectuée auprès de la Commission européenne (voir note en bas du tableau ci-dessous). Le solde de 9,6 millions d'euros concerne pour l'essentiel le début du

financement en capital de la nouvelle usine de blocs de graphite de Chongqing (Chine) ainsi que l'acquisition d'Astrad, société de distribution de produits de freinage. Enfin, le Groupe a finalisé son programme de cession d'immobilisations initié en 2003 avec les ventes des sites de Crolles et de La Verpillière (France).

En 2006, le Groupe a poursuivi la modernisation de son outil de production, tout en investissant dans ses capacités de production dans un contexte de croissance. Les investissements financiers de 6,9 millions d'euros recouvrent la poursuite du financement en capital de l'usine de Chongqing. Les investissements liés aux variations de périmètre concernent principalement l'acquisition des sociétés GES et Kapp, et l'encaissement d'une première tranche de 5 millions d'euros sur la cession de l'activité Aimants.

En millions d'euros	Activités poursuivies		
	2006	2005	2004
Investissements incorporels	(1,0)	(0,4)	(2,5)
Investissements corporels	(31,5)	(24,1)	(17,2)
Investissements financiers *	(6,9)	(28,5)	(2,5)
Cessions d'immobilisations corporelles	0,6	3,0	7,5
Sous-total	(38,8)	(50,0)	(14,7)
Investissements nets liés aux variations de périmètre	(10,2)	(1,1)	(13,0)
TOTAL	(49,0)	(51,1)	(27,7)

* Dont en 2005, 20 millions d'euros correspondent à l'avance effectuée par le Groupe sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes.

●●● Politique de financement

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par sa Direction administrative et financière.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Le Carbone-Lorraine SA qui prête aux différentes entités du Groupe. Une partie de ces financements internes sont effectués directement ou indirectement par deux systèmes de *cash pooling*, l'un en Europe et l'autre aux États-Unis.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés afin de diversifier ses

sources de financement et d'allonger de manière significative la durée moyenne de sa dette.

En 2004, le Groupe a refinancé la tranche long terme de son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2005, par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédits confirmées très supérieures à leur utilisation.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

●●● Politique de recherche

La Recherche et Développement concerne tout d'abord le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits, systèmes et applications, dont l'objectif est double :

- assurer la croissance du Groupe ;
- diminuer ses coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en frais de fonctionnement des équipes dédiées à 100 % et en développements produits (matériaux/procédés), hors investissements liés à ces développements.

De plus, les métiers du Groupe le conduisent à développer constamment de nouvelles solutions ou services pour ses clients, développements non inclus dans le chiffre de 3 % ci-dessus, car difficiles à isoler de l'activité technico-commerciale courante.

Par ailleurs, les dépenses de Recherche et Développement financent une politique d'investissement technologique pour des projets majeurs de développement du Groupe. En 2006, ces investissements représentent 2 % du chiffre d'affaires.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres. Cependant, le Groupe reçoit des subventions publiques,

notamment en France où le ministère de l'Industrie a supporté ses développements pour un montant de 0,2 million d'euros en 2006.

Parmi les innovations majeures du Groupe en 2006, il faut citer :

- le développement de nouveaux produits spécifiques répondant aux besoins des industries des semi-conducteurs et de l'énergie solaire pour les applications du graphite isostatique en hautes températures ;
- le développement de nouveaux procédés de fabrication d'échangeurs de chaleur à plaques en métaux nobles pour les équipements anticorrosion ;
- la mise au point de nouvelles nuances graphitiques de balais industriels à destination des constructeurs de moteurs industriels à courant continu ;
- le développement de nouveaux systèmes de refroidissement à destination des applications électroniques de forte puissance ;
- la substitution du cuivre dans les composants de friction pour les applications de freinage ferroviaire.

●●● Endettement

L'endettement net total consolidé s'élève, fin décembre 2006, à 154,3 millions d'euros, contre 150,3 millions d'euros fin 2005. L'augmentation de la dette est de 12,5 millions d'euros avant écart de conversion de 8,5 millions d'euros (effet favorable de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro en 2006). Cette augmentation est essentiellement due aux acquisitions (GES aux USA et Kapp en France) pour 10,2 millions d'euros et aux flux non récurrents sur les activités cédées ou arrêtées pour 6,3 millions d'euros.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont élevés, après financement du besoin en fonds de roulement, à 59,4 millions d'euros contre 52,8 millions d'euros en 2005. Cette génération de cash-flow a permis de financer des investissements de 39,4 millions d'euros et les 10,2 millions d'euros d'acquisitions.

En millions d'euros	2006	2005	2004
Endettement net total (€)	154,3	150,3	125,6
Endettement net/fonds propres	0,50	0,51	0,49

Comptes annuels

Les ventes et autres produits de la société mère, Le Carbone-Lorraine SA, s'élèvent à 3,8 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Le Carbone-Lorraine SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 3,7 millions d'euros contre - 3,1 millions d'euros en 2005.

Le résultat financier ressort en nette augmentation à 14,0 millions d'euros contre 1,4 million d'euros du fait de dividendes reçus plus importants cette année.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 10,3 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à - 5,2 millions d'euros contre 0,5 en 2005. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat de la cession de l'activité « Aimants ».

L'impôt de 4,3 millions d'euros est un produit. Il est versé par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 9,4 millions d'euros.

Relations mère-filiales

Le Carbone-Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone-Lorraine SA.

La société Le Carbone-Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 88 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, au Mexique et en Tunisie.

Le groupe Carbone Lorraine est organisé en trois activités : Systèmes et Matériaux Avancés, Applications Électriques et Protection Électrique. Chacune des activités est supervisée par un ou plusieurs membres du Comité directeur.

Les membres du Comité directeur assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

International

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe atteint 460 millions d'euros en 2006, en hausse de 12 % par rapport à 2005. À périmètre et changes constants, la hausse du chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe est de

8 %. En 2006, le Groupe a réalisé 86 % de son chiffre d'affaires à l'international (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

●●● Normes IAS/IFRS

En application du règlement européen n° 1606-2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe Carbone Lorraine sont publiés, depuis une première application sur l'exercice

2005, suivant les normes comptables internationales IFRS. Afin de permettre la comparaison, les comptes de l'exercice 2004 sont présentés selon ces mêmes normes, à l'exception prévue par le règlement des normes IFRS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

●●● Évolution récente et perspectives 2007

Au-delà de la conjoncture, la croissance du Groupe en 2006 résulte du travail accompli sur ses quatre axes stratégiques : Asie, efficacité énergétique, innovation et acquisitions porteuses de croissance interne.

Ce positionnement stratégique de Carbone Lorraine sera également porteur en 2007 comme le laisse présager la tendance de l'activité observée sur les premiers mois de l'année, en ligne avec celle du dernier trimestre 2006.

Au quatrième trimestre 2006, en effet, la progression de l'activité a été à nouveau très vigoureuse. Les ventes sont restées très fortes en Asie, particulièrement en équipements anticorrosion et en Protection Électrique. Sur l'axe de l'efficacité énergétique, on doit souligner la poursuite de la croissance de la demande dans l'électronique, le solaire et l'éolien, bénéficiant à la fois aux graphites spéciaux, aux fusibles et aux balais. Le dernier trimestre a enregistré la première facturation d'équipements

en CL Clad®, innovation matériau majeure du Groupe qui va se développer en 2007 et se concrétiser par des ventes importantes dès 2008. Enfin, l'intégration des acquisitions ciblées s'est poursuivie dans de bonnes conditions, y compris pour la plus récente, Lenoir Elec, qui élargit la gamme de la Protection Électrique en composants et en systèmes.

L'année 2007 sera aussi l'année de démarrage, comme prévu, de l'usine de blocs de graphite de Chongqing (Chine). La production devrait passer de quelques centaines de tonnes en 2007 à quelques milliers dans les années à venir et enfin à 5 000 tonnes à terme. Cette usine va ainsi devenir un pilier de notre développement à la fois en Asie et dans l'électronique et le solaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe devrait à nouveau enregistrer une croissance soutenue au cours de l'année 2007 et une nouvelle progression de ses résultats.

3 Développement durable



- Responsabilité économique et sociale p. 24
- Responsabilité environnementale p. 29

Responsabilité économique et sociale

Si Carbone Lorraine a poursuivi en 2006 sa croissance durable et progressé dans l'excellence opérationnelle, c'est en permettant aux hommes et aux femmes qui composent le Groupe d'être impliqués, de se développer et de s'épanouir professionnellement.

L'implication des collaborateurs

L'esprit d'entreprise

Par son organisation et les valeurs humaines qu'il affiche, le Groupe encourage ses collaborateurs à la prise d'initiative et à la créativité. À travers les projets transversaux et dans le cadre d'équipes autonomes, les collaborateurs se voient confier rapidement des responsabilités quel que soit leur niveau d'intervention.

La communication interne

La motivation passe aussi par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Carbone Lorraine s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

L'Intranet du Groupe a été totalement repensé pour en faire un espace convivial de partage d'informations et d'outils, accessible en temps réel et dans le monde entier. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution active de 35 responsables de domaines. Les offres d'emploi internes ou les forums favorisent la communication et le partage d'expérience. L'information est également relayée dans des supports complémentaires, comme *CL Infos*, le journal interne du Groupe, *CL Flash* sur les sujets d'actualité ou les *Infos Sites*, centrées sur les informations locales. En complément, deux réunions d'information annuelles réunissent les managers d'Europe et des Amériques et des réunions d'échanges entre la Direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

La rémunération

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'une des idées fortes de la politique de ressources humaines de Carbone Lorraine. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun des salariés. Le

développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité ou de la division.

Le bonus des managers est fonction à la fois du résultat économique de leur entité et des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la génération de cash et la participation à des projets de croissance. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

En avril 2006, une augmentation de capital réservée aux salariés a été souscrite dans neuf pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Carbone Lorraine entend poursuivre sa politique de participation active de l'ensemble des salariés aux succès du Groupe en proposant régulièrement des opérations de ce type.

Le développement individuel et collectif

Le savoir-faire et l'innovation

Le développement du savoir-faire et de l'innovation sont prioritaires dans la politique de gestion des compétences.

Un challenge « Innovation », composé d'un Prix Créativité et d'un Prix Croissance +, a permis de récompenser les deux meilleures idées créatrices de valeur ajoutée. Ces challenges sont reconduits en 2007.

Issue d'un travail d'équipe pluridisciplinaire, une méthodologie de gestion de projets optimisée a été développée sous le nom de GPS (Global Project Standard) et chaque participant à un projet significatif y sera formé en 2007.

Le développement des compétences

L'entretien annuel est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du groupe Carbone Lorraine. Moment privilégié de dialogue et d'échange entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées dans l'année et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une nouvelle application développée sur l'Intranet du Groupe permet, depuis

le début 2006, de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

Par ailleurs, les revues de management sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers du Groupe et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles.

La dimension internationale de Carbone Lorraine ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Dans un « Guide de la mobilité » diffusé début 2007, le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, divisions et zones géographiques. Une politique de recrutement interne prioritaire vise à faire vivre la mobilité, et à favoriser une diversité internationale des managers.

La cartographie des postes-repères, qui identifie une soixantaine de fonctions pour une dizaine de filières (management, commercial, R & D, achats...) permet aujourd'hui d'affiner la politique de recrutement, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences.

LA FORMATION DANS LE GROUPE CARBONE LORRAINE

Formation	2006	2005	2004
en % de la masse salariale			
Groupe	1,6 %	1,6 %	1,3 %
- dont France	3,0 %	2,4 %	2,3 %
en nombre moyen d'heures par salarié			
Groupe	16	15	14
- dont France	19,5	17	14

En 2007, les orientations de développement des compétences comporteront deux formations spécifiques supplémentaires : la méthode GPS de gestion de projets, et les formations à d'autres cultures.

Une démarche de progrès fortement mobilisatrice

La démarche Qualité et Progrès Continu (QPC) lancée depuis six ans a comme objectif prioritaire de conduire le Groupe vers l'excellence dans le service client, aussi bien en termes de qualité des produits que de service rendu. Pour y parvenir, de nombreux programmes visant à optimiser les délais de livraison ou la qualité des produits ont été déployés sur l'ensemble des sites du Groupe. Les restructurations engagées depuis 2003 se sont traduites par de profondes améliorations dans l'organisation de la production et des flux permettant de réduire les délais pour les clients. Le programme 5S est un élément essentiel de cette démarche : la mise en place de règles d'ordre, de rangement, de propreté et de discipline permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité et la qualité. En faisant progresser la fiabilité de tous les processus de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels, le programme 5S contribue fortement à l'amélioration des performances économiques.

La formation

Afin de permettre leur progression et de les préparer à de futures responsabilités les collaborateurs de tous niveaux participent régulièrement à des formations, ainsi qu'à des « missions formatrices » portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

En 2006, les efforts de formation ont porté sur deux thèmes prioritaires :

- contribuer à la transformation de Carbone Lorraine en société de croissance ;
- atteindre l'excellence opérationnelle en matière de sécurité et de management des hommes, conformément aux lignes directrices de la démarche Qualité et Progrès Continu.

Au total, en 2006, le Groupe a consacré 1,63 % de sa masse salariale à la formation, soit 16 heures de formation en moyenne par salarié. Le nombre de salariés ayant suivi au moins une formation en 2006 est de 3 235, soit un peu plus d'un salarié sur deux.

Cette année encore, le Challenge 5S Monde a renforcé la dynamique de progrès continu. Sur les 37 unités en compétition en 2006, le prix du meilleur atelier 5S a été attribué à l'établissement Ferraz Shawmut de Tunisie (activité Protection Électrique). Ce site a atteint un niveau d'organisation remarquable dans un contexte de croissance très élevée et de processus de production de petites séries très diversifiées. Le prix de la meilleure progression 5S a été attribué à deux ateliers : l'atelier Fritté Industrie de Gennevilliers (activité Freins) et l'établissement Équipement de Génie Chimique de Shanghai (Chine). Ces deux ateliers ont réalisé des progrès importants dans des situations très éloignées l'une de l'autre : Gennevilliers est un site français historique, Shanghai est un site asiatique récent. Enfin, le prix du meilleur bureau 5S a été attribué au Service Affaires de Pagny (activité Équipement de Génie Chimique), un exemple particulièrement remarquable d'organisation d'un service commercial.

2006 a vu le lancement d'une nouvelle action spécifique visant à renforcer la maîtrise des projets : la méthode de Management de Projet GPS (Global Project Standard), adaptée au contexte de Carbone Lorraine, est en cours de déploiement dans tout le Groupe et tous les managers impliqués dans un projet significatif, participent à un module de formation de deux jours.

L'épanouissement professionnel

L'épanouissement au travail

L'épanouissement dans le travail, générateur d'efficacité, contribue au succès du Groupe. Puissants facteurs de motivation des nouveaux embauchés, la culture et les process du Groupe encouragent les collaborateurs à travailler avec passion et tendre vers l'excellence. La place faite au dynamisme les incite à préférer le pragmatisme à la théorie et la simplicité au formalisme.

Une priorité toujours renouvelée pour la santé et la sécurité

La protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs est pour le Groupe une ligne de conduite primordiale. Au-delà du respect dû aux personnes, une parfaite maîtrise de la sécurité participe aussi à l'efficacité des processus techniques et organisationnels mis en œuvre dans les différents sites du Groupe.

Articulée autour de standards connus de tous, la politique de sécurité est le reflet du fort engagement des dirigeants du Groupe pour améliorer toujours et encore le niveau de sécurité des femmes et hommes de l'entreprise. Ainsi dans le prolongement des années précédentes, chaque employé ayant eu un accident avec arrêt a rencontré le Président du Groupe en compagnie du Directeur du site dont il dépend et de son supérieur hiérarchique direct. Onze entretiens ont ainsi eu lieu en 2006.

Le Comité directeur s'est rendu en juillet sur le site de Teeside (Grande Bretagne) pour une Journée Sécurité devenue traditionnelle. Par ailleurs, il analyse chaque mois les résultats sécurité de tous les sites du Groupe.

Manifestation importante de cet engagement, l'année 2006 a été marquée par la nomination d'un Directeur Santé Sécurité Groupe chargé notamment d'assister les sites dans leurs démarches de progrès santé et sécurité et d'organiser une communication dynamique autour du partage des bonnes pratiques mises en œuvre dans le Groupe. Dans cet esprit a été lancée en septembre 2006 la « Health and Safety Management Letter » qui est diffusée chaque mois à l'ensemble des managers du Groupe.

Le Directeur Santé et Sécurité Groupe anime le Comité Sécurité du Groupe qui réunit, trois ou quatre fois par an, un groupe de managers opérationnels du Groupe. Il est chargé de proposer au Comité directeur les priorités d'actions pour les années à venir, à la lumière des résultats sécurité mais également des audits qu'il est amené à conduire dans les sites dont le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt est supérieur à la moyenne du Groupe.

L'association des représentants du personnel aux démarches de sécurité est également essentielle pour le Groupe et la réunion annuelle du Comité de Groupe européen a été cette année l'occasion d'une matinée de travail sur la santé et la sécurité.

Dans ce contexte, les résultats enregistrés cette année ont été marqués par une nouvelle baisse du taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1) et du taux de gravité (TG). Le taux des accidents du travail avec et sans arrêt (TF2) a connu une légère dégradation qui doit conduire à renforcer encore la vigilance.

Les résultats d'ensemble sont très satisfaisants en comparaison des résultats enregistrés en moyenne dans les entreprises de la métallurgie ou de la chimie.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

2006	2005	2004
2,5	3,5	3,9

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

2006	2005	2004
10,3	9	11,5

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par milliers d'heures travaillées (TG)

2006	2005	2004
0,19	0,24	0,25

Un groupe socialement responsable

2006 a vu se réaliser la dernière étape du plan d'économies engagé début 2002 avec, en particulier, l'arrêt progressif des fabrications d'aimants sur le site de Ferroxdure à Évreux (France).

L'annonce de cet arrêt a été faite très en amont, dès octobre 2004, ce qui a facilité la recherche de solutions adaptées à la situation de chaque salarié. L'antenne Emploi Reconversion a été ouverte en novembre 2004 et les mesures spécifiques de formation engagées en 2004 se sont poursuivies en 2005 et en 2006. Les efforts pour privilégier le reclassement en interne ont porté leurs fruits : 15 salariés de Ferroxdure ont ainsi retrouvé un poste dans les autres sites français du Groupe, particulièrement sur le site de Gennevilliers, mais aussi à Amiens, Pagny, Saint Bonnet de Mure. Par ailleurs, l'antenne Emploi Reconversion a pu, sur les deux années 2005 et 2006, contacter plus de 550 entreprises principalement situées à proximité d'Évreux. Ces contacts ont permis, malgré un bassin d'emploi quasi sinistré, de vérifier l'adéquation de plus de 350 emplois proposés avec les caractéristiques professionnelles des salariés du Groupe. Sur les 105 postes supprimés en 2005, outre un départ à la retraite, 88 salariés ont été accompagnés par l'antenne Emploi Reconversion et seulement 5 l'étaient encore en fin d'année 2006. Sur ces 88 salariés, 11 ont suivi des formations longues, qualifiantes, et débouchant souvent sur une véritable reconversion professionnelle. Quatre créations d'entreprise ont suivi de même qu'une reprise d'entreprise, effectuée à l'été 2005 par deux des salariés de Carbone Lorraine : cette dernière entreprise est actuellement en croissance interne significative

et a un projet de croissance externe. Quant aux salariés licenciés mais non suivis par l'antenne, ils avaient dès avant leur départ de Ferroxdure, soit un projet personnel, soit un emploi.

Par ailleurs, Carbone Lorraine a signé en juin 2005 une convention avec l'État afin de revitaliser le bassin d'emploi d'Évreux. L'Association pour le Soutien et la Création d'Emplois dans le Bassin d'Évreux (ASCBE) a été créée par la société Ferroxdure et la société SCE/Klaxon afin d'accompagner la création, l'implantation ou le développement d'entreprises susceptibles de créer de l'activité et des emplois nouveaux dans la région, et le cas échéant, de trouver des solutions de reclassement externe pour les salariés des deux sociétés. Un fonds de développement a été constitué par les deux sociétés dans le cadre de cette association afin de soutenir les créations d'emplois. À fin 2006, le Groupe a accompagné, pour ce qui le concerne, le développement de six entreprises du bassin d'Évreux ainsi que l'implantation à Évreux d'une entreprise extérieure au territoire. Ces actions ont permis de soutenir la création de 63 emplois.

La Charte éthique achats, mise en place dès 2003, met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achats à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers.

La charte d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunication, également en œuvre depuis 2003, a pour objectif de concilier le respect des libertés individuelles des salariés et la préservation de la sécurité et des intérêts légitimes du Groupe.

Un responsable de la sécurité des systèmes informatiques veille à la protection des utilisateurs et des données traitées par les outils informatiques et de communication du Groupe.

Plusieurs chartes contre la discrimination ont été signées aux États-Unis et en Australie. Dans le même esprit, en 2006, un

groupe de travail comprenant les membres du Comité directeur et les responsables des ressources humaines a œuvré à la mise en place en France d'indicateurs de la diversité. Un plan sera déployé en 2007 et concernera plus particulièrement l'emploi des personnes atteintes de handicaps, l'égalité hommes/femmes, la représentativité des diversités culturelles des bassins d'emplois où le Groupe est implanté. Un Conseil de la diversité sera mis en place au niveau du Groupe en 2007. La réflexion se poursuivra, au sein de la Direction des ressources humaines, sur l'amélioration de la gestion de fin de carrière afin d'optimiser les missions confiées aux seniors dans les années à venir.

Enfin, les collaborateurs ont maintenant la possibilité de placer les sommes issues des accords d'intéressement ou de participation sur un nouveau support reflétant les exigences éthiques de Carbone Lorraine. Ce fonds, majoritairement investi en actions, recherche une performance des placements sur le long terme et a retenu des titres répondant aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'investissement socialement responsable.

Les effectifs du Groupe

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de Carbone Lorraine dont le dispositif industriel est largement déployé à l'international. Le Groupe est implanté sur tous les continents avec plus de 46 % de ses effectifs hors d'Europe. Les pays à fort capital humain sont principalement la France, les États-Unis, le Mexique et la Tunisie.

La cession de la division Aimants annoncée fin 2005 et finalisée début 2006 s'est traduite par une diminution des effectifs de 804 personnes réparties sur les sites de la division en France, au Mexique, en Corée et au Brésil.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (À FIN DÉCEMBRE 2006)

Pays	2006 *	2006 *	2005 *	2004
Europe (y compris Tunisie)	54 %	3 452	3 681	3 008
dont France	27 %	1 762	2 037	2 138
Amérique du Nord (y compris Mexique)	36 %	2 332	2 397	2 032
Asie Pacifique	4 %	258	335	272
Reste du monde	6 %	403	656	602
TOTAL	100 %	6 445	7 069	6 571

* En 2005 et 2006, les effectifs comprennent deux entités non consolidées du Groupe (Ferraz Shawmut Tunisie, Carbone Lorraine Mexique) qui travaillent quasiment exclusivement pour le Groupe.

Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. En 2006, la sous-traitance de fabrication s'est élevée à 16,9 millions d'euros essentiellement pour des opérations d'assemblage. Par ailleurs, des opérations

de découpage et d'emboîtement de pièces métalliques sur plan ainsi que la fabrication de pièces plastiques et thermodures sur plan ont été sous-traitées pour, respectivement, 25 millions d'euros et 11,5 millions d'euros.

Ces prestations représentent environ 18 % des achats du Groupe.

Informations sociales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France). Tous les chiffres 2006 sont hors Aimants.

Effectifs au 31 décembre

	2006	2005	2004
Effectifs	1 762	2 037	2 138
Dont CDD	16	18	23

Embauches

	2006	2005	2004
Embauches	194	141	194
Dont CDD	31	30	52

La plupart des sites français ont embauché en 2006. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par ces embauches. Il n'y a pas de difficulté particulière de recrutement à signaler en dehors des compétences en usinage qui se raréfient sur le marché.

Heures supplémentaires

	2006	2005	2004
Heures supplémentaires	27 414	28 509	25 693
% des heures travaillées	0,75 %	0,75 %	0,7 %

Absentéisme

	2006	2005	2004
Taux d'absentéisme	4,9 %	5,7 %	5,0 %
Dont maladie	3,5 %	4,4 %	3,9 %

En 2006, 2 429 heures de grève ont été comptabilisées, ce qui représente 0,10 % des heures travaillées.

Intérimaires

	2006	2005	2004
Effectif moyen	248	237	411
% des effectifs	15 %	11,4 %	15,7 %

Organisation du temps de travail

Les dispositions de l'Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail des Ingénieurs et Cadres, signé en décembre 2000, s'appliquent à la plupart des cadres français ; leur durée de travail est déterminée selon un forfait annuel de 216 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 12 jours de RTT par an.

En ce qui concerne les opérateurs, employés, agents de maîtrise et techniciens, des accords ont été conclus dans toutes les filiales françaises (à l'exception de Carbone Lorraine Applications Électriques et d'AVO). La réduction effective du temps de travail est adaptée au contexte spécifique de chaque entreprise et à ses contraintes économiques (travail en équipe, travail de nuit, etc.).

En 2006, 44 salariés ont travaillé à temps partiel.

Relations professionnelles

Outre les instances d'information et d'échange avec les représentants du personnel existant au niveau de chaque société, les réunions du Comité de groupe (France) et du Comité européen permettent un dialogue et des échanges avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Ces deux Comités se sont réunis chacun une fois en 2006. Le Comité de groupe dans son intégralité a été convié à visiter le site de Saint Bonnet de Mure, établissement exemplaire en terme d'organisation logistique en flux tendus, part importante de la rationalisation de la Protection Électrique en Europe.

Les accords collectifs signés dans les filiales françaises en 2006 ont concerné les négociations salariales annuelles (5 accords) et la durée des mandats (3 accords).

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

AVO, société spécialisée dans l'assemblage de composants électriques pour l'automobile, emploie 79 travailleurs handicapés (sur 127 salariés) dans le cadre de son atelier protégé de Poitiers.

D'autre part le plan d'action diversité inclut les mesures à prendre à court et moyen terme pour que chaque filiale française réponde par la composition de ses ressources internes aux nouvelles obligations légales concernant l'emploi des personnes handicapées, entrées en vigueur à compter de janvier 2006.

Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement est ancré dans la culture de Carbone Lorraine. Les actions de formation et de sensibilisation mobilisent l'ensemble du personnel, du Directeur de division à l'opérateur en atelier, qui a ainsi acquis les réflexes permettant d'assurer la responsabilité environnementale du Groupe. La charte environnementale du Groupe est mise à la disposition de tous les salariés.

La préservation de l'environnement relève en premier lieu de la responsabilité des directeurs de site qui sont chargés de mettre en œuvre la politique du Groupe dans ce domaine, et bien entendu de prendre en compte et de respecter les contraintes et réglementations locales.

La politique environnementale du groupe Carbone Lorraine

Le groupe Carbone Lorraine a le souci de protéger l'environnement et s'engage à respecter les principes suivants :

- 1. Se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes.
- 2. Inventorier les risques** potentiels des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production).
- 3. Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies.
- 4. Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de qualité et de progrès continu par le retour d'expérience.
- 5. Minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières et d'emballages et **encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets**.
- 6. Favoriser les améliorations par le progrès continu** en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites importants.

- 7. Favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié, EIME.

Des actions concrètes pour limiter l'impact sur l'environnement

La politique environnementale de Carbone Lorraine se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance afin d'éliminer, réduire ou traiter les rejets polluants gazeux, liquides ou solides et de minimiser les autres nuisances. Le Groupe a poursuivi en 2006 une surveillance étroite des risques liés à la pollution des sols. Les produits polluants sont par exemple stockés au-dessus de bacs de rétention afin d'éviter toute atteinte du sol et du sous-sol en cas de fuite ; les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère ; l'émission de poussières est contrôlée par des systèmes d'aspiration et des capots sur machine. La gestion des déchets fait partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont conçues par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche 5S et sont ensuite généralisées. Cette méthode est basée sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance.

Dans le cadre de la future mise en place de la réglementation européenne REACH, Carbone Lorraine a intensifié ses travaux d'analyse sur les produits chimiques utilisés dans ses processus de production.

Une politique active de certification

La démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC) s'amplifie d'année en année, renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle. Des challenges, tels que le Challenge 5S Monde, entretiennent l'émulation entre les différentes sociétés du Groupe.

La démarche de certification ISO 14001 s'inscrit dans le cadre QPC et constitue le principal outil utilisé par Carbone Lorraine dans le domaine de la responsabilité environnementale. Les principaux sites du Groupe sont certifiés. Parmi eux, les sites de

Bay City et Newburyport (États-Unis) ont été certifiés en 2006. Par ailleurs, un certain nombre de sites de moindre importance travaille à l'obtention de cette certification.

Certains sites vont encore plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité appelé OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail. Les sites de Ssangam en Corée, Patrica en Italie et Pagny-sur-Moselle en France ont déjà obtenu cette certification et d'autres sites travaillent avec cet objectif, qui constitue un atout supplémentaire vis-à-vis de leur personnel, voire même de leurs clients.

La gestion globale des risques

La Direction des risques et de l'audit interne a vocation à assurer une meilleure prise en compte des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Elle définit la politique de prévention et de réduction des risques, propose des plans d'action et veille à leur mise en œuvre.

Le concept de risque est pris en compte de plus en plus largement par les dirigeants du Groupe, qu'ils soient opérationnels ou fonctionnels. Cette prise de conscience est favorisée par les audits systématiques, outils essentiels de la politique de prévention des risques du Groupe.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information établie en 2001 a été actualisée en 2005. Elle n'a pas identifié de risque pouvant affecter de façon significative la performance du Groupe. Les plans d'actions mis en œuvre depuis 2001 ont effectivement permis d'éliminer certains risques précédemment identifiés et de renforcer la prévention. Cette nouvelle cartographie des risques a également permis de mettre en évidence les nouveaux risques apparus afin de proposer les plans d'action visant à réduire leur impact ou leur probabilité de survenance. Il convient par ailleurs de rappeler qu'aucun site du Groupe n'est soumis au classement de la directive Seveso.

La montée en puissance de l'éco-conception

La protection de l'environnement s'applique systématiquement à toute nouvelle activité, unité industrielle, procédé de fabrication ou produit. Carbone Lorraine cherche à se doter des meilleures technologies disponibles pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

La maîtrise des outils informatiques et des compétences spécifiques de l'éco-conception permet aujourd'hui au Groupe d'aller plus loin dans le développement de nouveaux produits toujours plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, Carbone Lorraine étudie les processus industriels susceptibles de répondre au mieux aux impératifs de réduction de la consommation d'énergie de ses installations.

Informations environnementales

Le périmètre Groupe comprend :

- les sites français : CLAE (Amiens), CLGC (Pagny-sur-Moselle), CLC (Gennevilliers), Ferraz Shawmut (Saint Bonnet de Mure, Provins, Saint Loup de Naud et La Mure), et AVO (Airvault et Poitiers) ;
- la zone Europe : Il Carbonio (Patrica, Italie), DCAG (Francfort, Allemagne), COMETEC (Linsengericht, Allemagne), CLGBR (Portslade et Teeside, Grande-Bretagne) ;
- la zone Amériques : COA (Saint Marys, États-Unis), UCD (Bay City, États-Unis), Ferraz Shawmut (Newburyport, États-Unis), Ferraz Shawmut (Juarez, Mexique), (Carbono Lorena (Sao Paulo, Brésil).

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les indicateurs page ci-contre correspondent au nouveau périmètre. Les sites retenus dans le périmètre Groupe représentent environ 90 % de l'activité du Groupe, hors Aimants, activité cédée.

INDICATEURS

	Unité	2006 Groupe	2005 Groupe	Var. Groupe 06/05	2006 France	2005 France	Var. France 06/05
Consommation d'eau	m ³	431 215	455 635	- 5 %	271 810	314 424	- 14 %
Consommation d'énergie							
Électricité	MWh	123 515	115 416	+ 7 %	48 966	49 201	0 %
Gaz	MWh	196 799	205 156	- 4 %	62 657	65 685	- 5 %
Consommation de matières premières et métaux							
Bois	tonnes	1 561	1 414	+ 10 %	756	789	- 4 %
Carton	tonnes	810	705	+ 15 %	563	494	+ 14 %
Cuivre	tonnes	1 521	1 439	+ 6 %	652	619	+ 5 %
Déchets							
Bois 100 % recyclés	tonnes	380	423	- 10 %	304	336	- 10 %
Carton propre recyclé	tonnes	152	165	- 8 %	98	112	- 13 %
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	3 590	3 644	- 1 %	1 250	1 440	- 13 %
Rejets							
Volume des eaux rejetées	m ³	470 313	483 108	- 3 %	278 329	318 666	- 13 %

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont continué leurs efforts de réduction des impacts en 2006 et mené des actions de progrès significatives.

Au niveau du Groupe, la consommation globale d'énergie en 2006 est restée stable par rapport à celle de 2005, et ce malgré l'augmentation significative du volume d'activité, notamment sur le site de Saint Marys.

Amiens

- En 2006 le site a recyclé 47 % de COV (Composés Organiques Volatils : éthanol et MEK), soit 60 tonnes.
- Une opération d'entretien sur certains équipements très spécifiques a permis de réduire la consommation d'eau du site de 25 % en 2006 par rapport à 2005.

Gennevilliers

- Réduction du niveau sonore par une meilleure isolation de massifs de pompes.

- Aménagement d'un espace vert à la suite de la démolition de bâtiments désaffectés.

- Rénovation partielle d'un ancien bâtiment de fabrication pour accueillir un banc d'essais freins.

Pagny-sur-Moselle

- Travaux visant à réduire les pollutions possibles via les rejets aqueux et les émissions dans l'atmosphère.
- Suppression d'un produit potentiellement polluant dans un processus de fabrication.

Ferraz Shawmut

- Utilisation du logiciel EIME pour analyser le cycle de vie de fusibles.
- Bilan énergétique des sites de Saint Bonnet de Mure, Newburyport et Juarez pour mettre en évidence des pistes d'économies d'énergie.

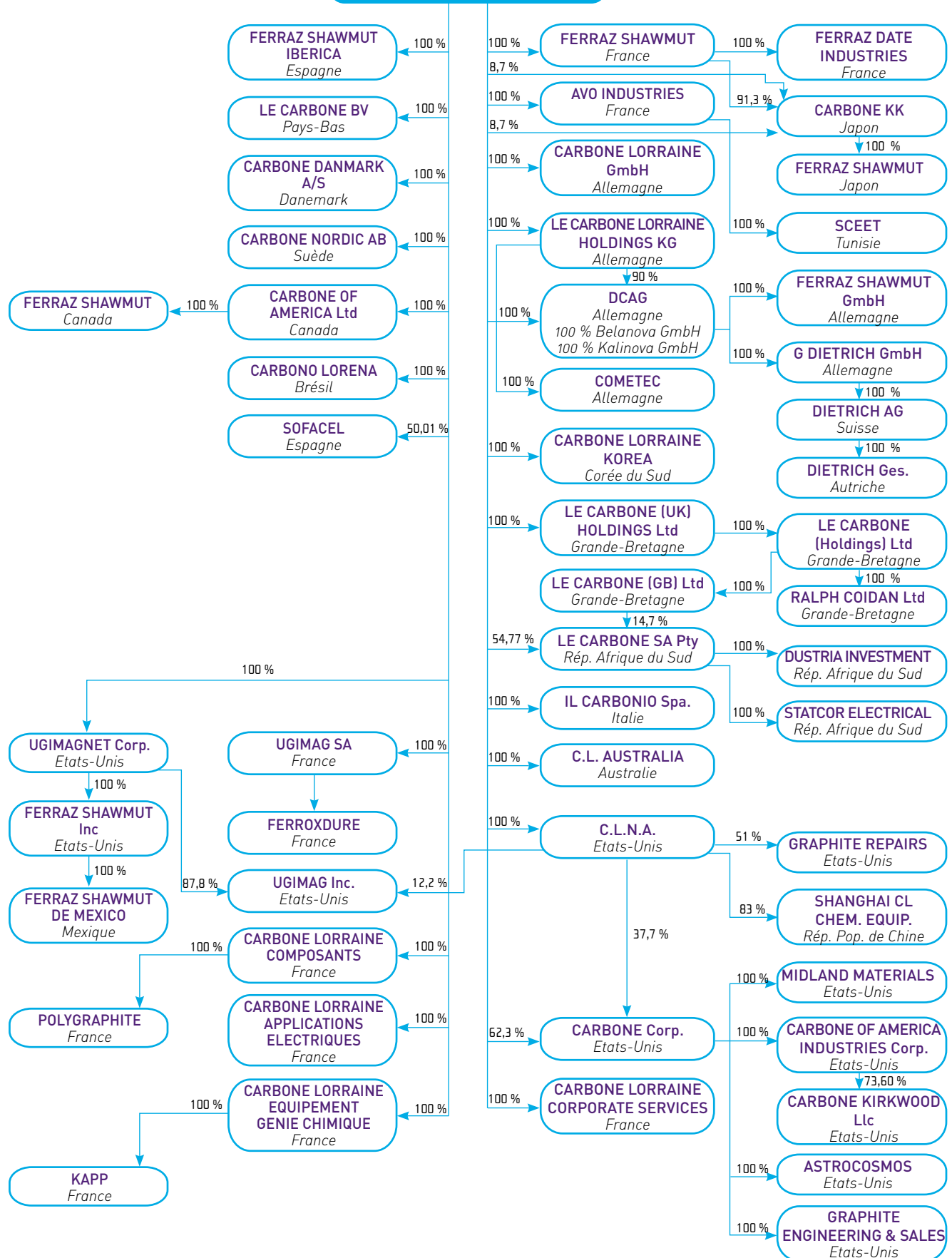
4 Comptes consolidés



● <u>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006</u>	p. 34
● <u>Liste des sociétés consolidées</u>	p. 35
● <u>Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années</u>	p. 36
● <u>Compte de résultat consolidé</u>	p. 37
● <u>Bilan consolidé</u>	p. 38
● <u>Variation des capitaux propres</u>	p. 40
● <u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	p. 41
● <u>Annexe</u>	p. 42
● <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006</u>	p. 73

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

LE CARBONE-LORRAINE SA



Liste des sociétés consolidées

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêt Groupe
1. Le Carbone-Lorraine SA (France)	IG	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	IG	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	IG	100	100
4. Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	IG	100	100
- KAPP	IG	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	IG	100	100
6. AVO SA (France)	IG	100	100
- SCEET (Tunisie)	IG	100	100
7. Ferraz Shawmut SA (France)	IG	100	100
- Ferraz Date Industries	IG	100	100
8. Ugimag SA (France)	IG	100	100
9. Ferroxdure (France)	IG	100	100
10. Polygraphite (France)	IG	100	100
11. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	IG	100	100
- Deutsche Carbone AG	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Ferraz Shawmut GmbH	IG	100	100
- Cometec	IG	100	100
12. Carbone Danmark SA	IG	100	100
13. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	IG	100	100
14. Dietrich AG (Suisse)	IG	100	100
15. Dietrich Ges. (Autriche)	IG	100	100
16. Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	IG	100	100
17. Sofacel (Espagne)	IG	50	50
18. Ferraz Shawmut Iberica	IG	100	100
19. Le Carbone Holdings Ltd GB	IG	100	100
- Le Carbone (GB) Ltd	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd	IG	100	100
- Ralph Coïdan Ltd	IG	100	100
20. Il Carbonio Spa. (Italie)	IG	100	100
21. Le Carbone-Lorraine BV (Pays-Bas)	IG	100	100
22. Carbone Nordic AB (Suède)	IG	100	100
23. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	IG	100	100
24. Ferraz Shawmut Canada	IG	100	100
25. Carbone Lorraine North America (USA)	IG	100	100
- Graphite Repairs	IG	51	51
- Carbone Corp.	IG	100	100
- Carbone of America Industries Corp.	IG	100	100
- Carbone Kirkwood Llc	IG	73,6	73,6
- Astrocosmos Metallurgical Inc.	IG	100	100
- Midland Materials	IG	100	100
- Graphite Engineering and Sales	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêt Groupe
26. Ugimagnet Corp. (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut Inc. (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	IG	100	100
- Ugimag Inc. (USA)	IG	100	100
27. Le Carbone-Lorraine Australia	IG	100	100
28. Le Carbone KK (Japon)	IG	100	100
29. Ferraz Shawmut Japan	IG	100	100
30. Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	83	83
31. Le Carbone (Afrique du Sud) PTY Ltd (RSA)	IG	69,5	69,5
- Statcor Electrical	IG	69,5	69,5
- Dustria Investment	IG	69,5	69,5
32. Carbone Lorena (Brésil)	IG	100	100
33. Carbone Lorraine Korea	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2004, 2005 et en 2006 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2004, la Société Carbone Lorraine Corporate Services a absorbé la société Carbone Lorraine Information Systems détenue par le Groupe et non consolidée en 2003 ;
- au cours de l'exercice 2005, la société Carbone Lorraine Composants a absorbé la société Astrad (commercialisation de freins) acquise au premier trimestre 2005 ;
- au cours de l'exercice 2006, le Groupe a acquis la société américaine Graphite Engineering and Sales le 1^{er} février 2006, la société française Kapp début septembre 2006 et a cédé les actifs de la société Astro Service Center au cours du second semestre 2006.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces variations.

Activité Aimants cédée

La cession de l'activité Aimants a été présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 conformément à IFRS 5. La finalisation de la cession est intervenue le 27 février 2006.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie présentent les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ou de leur arrêt sur une ligne spécifique.

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 sont présentés pro forma à titre de comparaison (voir le détail en note 3).

Compte de résultat consolidé

Compte tenu de la cession l'activité Aimants (Note 3), le compte de résultat a été présenté conformément à la norme IFRS 5, en distinguant dans une rubrique spécifique le résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées. L'exercice 2004 a été présenté pro forma à titre de comparaison.

<i>En millions d'euros</i>					
Normes IFRS	Note	2006	2005	2004 pro forma	2004
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Chiffre d'affaires consolidé	17	639,8	583,4	558,7	636,0
Coûts des produits vendus		(444,4)	(407,1)	(396,2)	(466,3)
MARGE BRUTE TOTALE		195,4	176,3	162,5	169,7
Charges commerciales		(63,4)	(59,7)	(58,2)	(59,7)
Frais administratifs centraux et de recherche		(62,9)	(54,8)	(53,5)	(58,8)
Autres charges et provisions d'exploitation		(1,7)	(1,1)	(1,8)	(1,8)
Éléments financiers du résultat opérationnel		(1,3)	(1,5)	(2,7)	(2,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		66,1	59,2	46,3	46,5
Charges et produits non courants	16	(5,1)	(5,7)	(5,8)	(12,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	17/19	61,0	53,5	40,5	33,7
Coût du financement	20	(9,7)	(7,1)	(8,7)	(8,7)
Autres charges et produits financiers		-	-	1,2	1,2
Résultat financier		(9,7)	(7,1)	(7,5)	(7,5)
Résultat courant avant impôt		51,3	46,4	33,0	26,2
Impôts courants et différés	21	(11,0)	(11,1)	(6,1)	(6,4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		40,3	35,3	26,9	19,8
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ARRÊTÉES					
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	3	(5,4)	(12,8)	(7,1)	
RÉSULTAT NET		34,9	22,5	19,8	19,8
Attribuable à :					
- Actionnaires de Carbone Lorraine		35,3	22,1	19,4	19,4
- Intérêts minoritaires		(0,4)	0,4	0,4	0,4
RÉSULTAT NET PAR ACTION	22				
Résultat de base par action (euros)		2,53	1,60	1,66	1,66
Résultat dilué par action (euros)		2,44	1,53	1,57	1,57
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	22				
Résultat de base par action (euros)		2,92	2,53	2,27	NA
Résultat dilué par action (euros)		2,82	2,43	2,15	NA

Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
ACTIF NON COURANT				
Immobilisations incorporelles				
- Goodwill	5	176,7	182,1	164,4
- Autres immobilisations incorporelles		4,5	4,3	4,9
Immobilisations corporelles				
- Terrains		30,0	30,5	33,6
- Constructions		25,5	23,9	27,5
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	7	71,3	70,7	75,7
- Immobilisations en cours		20,3	14,3	6,9
Actifs financiers non courants				
- Participations	8	28,3	21,6	13,3
- Dérivés non courants	15	0,5		
- Autres actifs financiers	3/14	28,2	24,5	4,2
Actifs non courants d'impôts				
- Actifs d'impôts différés	21	27,1	29,8	26,4
- Actifs d'impôts exigibles non courants		1,2	1,9	1,5
TOTAL ACTIF NON COURANT		413,6	403,6	358,4
ACTIF COURANT				
- Stocks	9	131,2	122,8	118,6
- Clients et comptes rattachés	10	122,5	114,8	122,8
- Autres créances d'exploitation		25,9	18,4	17,1
- Actifs d'impôts exigibles courants		2,0	2,9	2,1
- Actifs financiers courants	14	2,9	2,5	1,3
- Dérivés courants	15	2,0	0,9	
- Actifs financiers de trading	14	3,5	0,6	0,6
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	17,7	35,7	27,4
- Actifs détenus en vue de leur cession/arrêt	3	2,9	26,0	-
TOTAL ACTIF COURANT		310,6	324,6	289,9
TOTAL ACTIF		724,2	728,2	648,3

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
CAPITAUX PROPRES				
- Capital	11	27,9	27,7	27,5
- Réserves		274,9	253,2	239,5
- Résultat net de l'exercice		35,3	22,1	19,4
- Écarts de conversion		(34,5)	(14,3)	(37,4)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE				
		303,6	288,7	249,0
- Intérêts minoritaires		4,4	5,9	5,7
CAPITAUX PROPRES				
		308,0	294,6	254,7
PASSIF NON COURANT				
- Provisions non courantes	12	45,4	43,9	2,0
- Avantages du personnel	13	41,8	46,7	50,4
- Passifs d'impôts différés	21	1,9	6,4	4,6
- Emprunt à long et moyen terme	14	136,7	177,1	132,9
- Dérivés non courants	15	2,6	2,8	
TOTAL PASSIF NON COURANT				
		226,1	276,9	189,9
PASSIF COURANT				
- Fournisseurs et comptes rattachés		65,6	60,9	72,3
- Autres passifs d'exploitation		56,0	43,1	44,8
- Provisions courantes	12	0,5	5,2	57,5
- Passifs d'impôts exigibles courants		6,8	3,9	1,4
- Passifs divers		7,7	9,2	5,7
- Autres passifs financiers courants	14	3,8	3,0	2,7
- Dérivés courants	15	1,1	0,2	
- Comptes courants financiers	14	1,1	1,4	1,6
- Concours bancaires courants	14	36,8	7,6	17,7
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession/arrêt	3	8,4	22,2	-
TOTAL PASSIF COURANT				
		190,1	156,7	203,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
		724,2	728,2	648,3

Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Carbone Lorraine				Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004	27,5	239,5	19,4	(37,4)	249,0	5,7	254,7
Effet de changement des méthodes comptables		(0,1)			(0,1)		(0,1)
SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 31 DÉCEMBRE 2004	27,5	239,4	19,4	(37,4)	248,9	5,7	254,6
Résultat N - 1		19,4	(19,4)				
Dividendes versés		(7,6)			(7,6)	(0,6)	(8,2)
Augmentation de capital	0,2	1,8			2,0		2,0
Actions autodétenues		(1,2)			(1,2)		(1,2)
Augmentation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		0,8			0,8		0,8
Écart de conversion et divers		0,6		23,1	23,7	0,4	24,1
Résultat			22,1		22,1	0,4	22,5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	27,7	253,2	22,1	(14,3)	288,7	5,9	294,6
Résultat N - 1		22,1	(22,1)				
Dividendes versés		(9,7)			(9,7)	(0,7)	(10,4)
Augmentation de capital	0,2	3,6			3,8		3,8
Actions autodétenues		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Augmentation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		0,4			0,4		0,4
Écart de conversion et divers		5,7		(20,2)	(14,5)	(0,4)	(14,9)
Résultat			35,3		35,3	(0,4)	34,9
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	27,9	274,9	35,3	(34,5)	303,6	4,4	308,0

En 2005, les mouvements principaux sont les suivants :

- augmentation de capital provenant de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 85 775 actions pour 2,0 millions d'euros ;
- inscription en capitaux propres des 34 182 actions propres détenues pour (1,2) million d'euros ;
- application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 pour (0,1) million d'euros ;
- augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à la clôture pour 0,8 million d'euros.

En 2006, les mouvements principaux sont les suivants :

- augmentation de capital provenant :
 - de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 79 629 actions pour 2,3 millions d'euros (capital 0,1 million d'euros et prime 2,2 millions d'euros),
 - de l'émission de 44 494 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 1,5 million d'euros (capital 0,1 million d'euros et prime 1,4 million d'euros);
- inscription en capitaux propres de 7 851 actions propres détenues pour (0,4) million d'euros ;
- augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à la clôture pour 0,4 million d'euros.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Compte tenu de la cession de l'activité Aimants (note 3), le tableau de flux de trésorerie a été présenté conformément à la norme IFRS 5, en distinguant dans une rubrique spécifique la variation de trésorerie des activités destinées à être cédées ou arrêtées. L'exercice 2004 a été présenté pro forma à titre de comparaison.

<i>En millions d'euros</i>				
Normes IFRS	2006	2005	2004 pro forma	2004
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat avant impôts	51,3	46,4	33,0	26,2
Amortissements	21,6	21,1	21,4	22,8
Dotations (reprises) de provisions	(1,6)	(1,9)	(14,3)	(13,2)
Résultat financier	9,7	7,1	7,5	7,5
Plus ou moins-value de cession d'actifs	0,1	(0,6)	(1,6)	(1,8)
Autres	(0,8)	(2,3)	1,3	1,0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	80,3	69,8	47,3	42,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(12,0)	(8,3)	(12,8)	(11,6)
Impôts sur le résultat payés	(8,9)	(8,7)	(6,2)	(6,3)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	59,4	52,8	28,3	24,6
Activités d'investissements				
Immobilisations incorporelles	(1,0)	(0,4)	(2,5)	(2,5)
Immobilisations corporelles	(31,5)	(24,1)	(17,2)	(18,7)
Actifs financiers	(6,9)	(28,5)	(2,5)	(2,4)
Variation de périmètre	(10,2)	(1,1)	(13,0)	(13,0)
Cessions ou réduction d'immobilisations	0,6	3,0	7,5	7,2
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(49,0)	(51,1)	(27,7)	(29,4)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	10,4	1,7	0,6	(4,8)
Activités de financement				
Augmentation de capital reçue	3,5	0,6	62,0	62,0
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(10,6)	(8,2)	(0,5)	(0,5)
Intérêts payés	(9,5)	(6,3)	(7,2)	(7,2)
Variation de l'endettement brut (note 14)	(30,7)	38,1	(47,3)	(47,3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(47,3)	24,2	7,0	7,0
Variation de trésorerie des activités destinées à être cédées ou arrêtées	(6,3)	4,6	5,4	
Variation de trésorerie	(43,2)	21,3	2,2	2,2
Trésorerie à l'ouverture (note 14)	28,7	10,3	8,7	8,7
Trésorerie à la clôture (note 14)	(15,6)	28,7	10,3	10,3
Incidence des variations monétaires	1,1	2,9	0,6	0,6
VARIATION DE TRÉSORERIE	(43,2)	21,3	2,2	2,2

Annexe

● Note n° 1 Déclaration de conformité	43
● Note n° 2 Principes et méthodes	43
● Note n° 3 Actifs destinés à être cédés ou arrêtés	50
● Note n° 4 Regroupement d'entreprises	51
● Note n° 5 Goodwill	52
● Note n° 6 Test de perte de valeur des actifs	52
● Note n° 7 Immobilisations corporelles	53
● Note n° 8 Titres de participation	54
● Note n° 9 Stocks	55
● Note n° 10 Clients et comptes rattachés	55
● Note n° 11 Composition du capital	55
● Note n° 12 Provisions et passifs éventuels	56
● Note n° 13 Avantages du personnel	57
● Note n° 14 Endettement net	59
● Note n° 15 Instruments Financiers Dérivés	62
● Note n° 16 Autres charges et produits non courants	63
● Note n° 17 Information sectorielle	64
● Note n° 18 Charges de personnel et effectifs	66
● Note n° 19 Résultat opérationnel	67
● Note n° 20 Résultat financier	67
● Note n° 21 Impôts	67
● Note n° 22 Résultat par action	69
● Note n° 23 Dividendes	69
● Note n° 24 Contrats de location	69
● Note n° 25 Information relative aux parties liées	70
● Note n° 26 Engagements hors bilan	71
● Note n° 27 Événements postérieurs à la clôture	72
● Note n° 28 Arrêté des comptes	72

Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Carbone Lorraine et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés annuels.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation

et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 comprennent à titre comparatif des données relatives aux exercices 2004 et 2005 retraitées selon les mêmes règles (à l'exception des normes IAS 32 & 39 pour l'exercice 2004).

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2006.

Note n° 2 Principes et méthodes

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Carbone Lorraine présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

B1 Compte de résultat

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales ou administratives, le coût de recherche et développement.

B2 Bilan

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et les éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée

dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ». Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition, se reporter au paragraphe C ci-dessus.

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 Couverture de change/matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeur de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La partie inefficace (valeur temps) est enregistrée en résultat opérationnel ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront

au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les goodwill.

F1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés. La différence entre le coût d'acquisition de la filiale et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en goodwill.

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Compte tenu de la cession des activités Aimants du Groupe, les UGT retenues par le Groupe au 31 décembre 2006 sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures et Freins haute énergie ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Averaged Cost of Capital – WACC-) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note 6).

En terme de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de goodwill constatées sont irréversibles.

F2 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation

prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Carbone Lorraine.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par la norme IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transition, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

K - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Actifs financiers non courants

Les titres des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

En cas de perte durable de valeur, une perte est constatée si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, celle-ci étant déterminée en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme et est comptabilisée en résultat.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées. Leur inclusion dans le périmètre de consolidation n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

- Capitaux propres : la différence entre la valeur des titres et la situation nette est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;
- Endettement : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;
- Ventes externes : le chiffre d'affaires de la société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;
- Résultat net : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

M - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devrait supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

N - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

O - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

P - Avantages du personnel

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- tables de mortalité ;
- dates de départ à la retraite ;
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- taux de rendement des actifs de couverture ;
- taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ;
- et des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

P1 Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations ;
- majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus ;
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et des paiements.

Au compte de résultat

Le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :

- coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice) ;
- coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation ») ;
- rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au

début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme) ;

- écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice ;
- coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice ;
- pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

P2 Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

Q - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, des titres de participation, des autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, des goodwill d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

R - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des minoritaires.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

S - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

T - Information sectorielle

Conformément aux exigences de la norme IAS 14 et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire. Compte tenu de la cession des activités Aimants, le Groupe est actuellement organisé en 3 activités opérationnelles :

- Systèmes et Matériaux Avancés : applications du graphite pour process industriels à hautes températures, équipements anticorrosion et freinage à haute énergie ;
- Applications Électriques : balais et contacts électriques glissants pour moteurs industriels, automobiles et électroménagers et diagnostic des dysfonctionnements dans les moteurs électriques industriels et automobiles au niveau du contact entre les balais et le collecteur ;
- Protection Électrique : fusibles et porte-fusibles utilisés pour la protection des équipements industriels et des semi-conducteurs de puissance, protégeant les personnes et les équipements.

Le Groupe représente son secteur secondaire en 5 secteurs géographiques : la France, l'Europe hors France, l'Amérique du Nord, l'Asie et le reste du monde.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers consolidés.

U - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

V - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi, à l'aide d'un modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action (fondée sur la volatilité historique du cours de l'action), des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice, avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

W - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêté des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Carbone Lorraine peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

- Les notes 2/F1 2/I et 6 sont relatives aux tests de dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.
- Les notes 12 et 13 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Carbone Lorraine. Dans la détermination de ces provisions, Carbone Lorraine a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.
- La note 21 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France, en Allemagne et aux États Unis sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Note n° 3 Actifs destinés à être cédés ou arrêtés

La cession de l'activité Aimants, en cours au 31 décembre 2005, a été finalisée le 27 février 2006.

Le prix de cession net de 10 millions d'euros a été versé à hauteur de 5 millions d'euros, la partie relative au crédit vendeur à échéance de 3 à 5 ans est comptabilisée en autres actifs financiers non courants à hauteur de 5 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées a été présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. Sur l'année 2005, ce résultat correspond à l'activité Aimants avant cession. En 2006,

X – Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2006, et n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » imposent de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers sur la situation et la performance financière d'une entité, et des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'étendue des risques. IFRS 7 et IAS 1 amendé, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, conduiront à des informations additionnelles plus approfondies sur les instruments financiers et le capital du Groupe ;
- IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options confirme le traitement à appliquer et retenu par le Groupe dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe.

il inclut les charges résiduelles des activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession des Aimants et destinées à être arrêtées dans les prochains mois. Il comprend notamment l'intégralité des charges futures relatives à l'arrêt définitif des activités du site d'Évreux et à la dissolution des structures résiduelles de la division.

Le résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées est présenté à part dans le compte de résultat du Groupe et comprend :

En millions d'euros	Décembre 2006	Décembre 2005	Décembre 2004
Le résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	(5,2)	(0,8)	(7,1)
La perte de valeur nette liée aux actifs et passifs destinés à être cédés	(0,2)	(12,0)	-
TOTAL	(5,4)	(12,8)	(0,1)

- le résultat net des activités arrêtées au 31 décembre 2006 comprend 1,6 million d'euros de chiffre d'affaires et 6,8 millions d'euros de charges d'exploitation comprenant la totalité des charges futures pour l'arrêt des activités ;
- la perte de valeur a été ajustée au 31 décembre 2006 suite à la finalisation de la cession.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe. Sur l'année 2005, cette ligne correspond à l'activité Aimants avant cession. En 2006, la rubrique inclut les actifs et passifs des activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession et destinées à être arrêtées dans les prochains mois.

Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou arrêtées sont présentés à part dans le bilan du Groupe et comprennent :

<i>En millions d'euros</i>	Décembre 2006	Décembre 2005
Actifs destinés à être cédés		23,2
Actifs destinés à être arrêtés	2,9	2,8
Actifs détenus en vue de leur cession/arrêt	2,9	26,0
Passifs destinés à être cédés		15,2
Passifs destinés à être arrêtés	8,4	7,0
Passifs associés aux actifs en vue de leur cession/arrêt	8,4	22,2

Au 31 décembre 2006, les actifs destinés à être arrêtés incluent des actifs courants à hauteur de 2,9 millions d'euros et les passifs destinés à être arrêtés comprennent des provisions à hauteur de 3,4 millions d'euros, des avantages du personnel pour 1,4 million d'euros, des passifs courants pour 3,6 millions d'euros.

Note n° 4 Regroupement d'entreprises

Regroupement d'entreprises relatif à l'exercice 2006

En février 2006, Carbone Lorraine North America a acquis la totalité des titres de la société Graphite Engineering and Sales (GES), une société américaine spécialisée dans l'usinage de précision du graphite.

La valeur du goodwill constaté s'appuie sur l'intégration de GES dans le réseau industriel et commercial de Carbone Lorraine qui donnera au Groupe accès à un portefeuille complémentaire de clients finaux, accroissant ainsi sa proximité des marchés.

En septembre 2006, Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique a acquis en numéraire la totalité des titres de la société Kapp.

La valeur du goodwill constaté est représentative de l'intégration de la technologie des échangeurs à plaques de Kapp qui, associée au nouveau matériau CL Clad®, présente des potentialités de développement importantes dans le domaine des équipements anticorrosion.

L'actif net acquis lors de ces transactions, et le goodwill consécutif, sont présentés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Juste valeur de l'actif net
Actifs immobilisés	4,9		4,9
Autres Actifs	6,6		6,6
Passifs non courants	(0,2)		(0,2)
Passifs courants	(3,2)	(0,1)	(3,3)
Actif Net	8,1	(0,1)	8,0
Goodwill			7,6
Total des acquisitions			15,6
Dont :			
Prix d'acquisition versé en numéraire			16,6
Trésorerie des filiales acquises			(1,0)

L'ajustement de juste-valeur concerne la constatation des avantages du personnel.

La contribution au résultat net de Carbone Lorraine de ces acquisitions s'élève à 2,6 millions d'euros. Les flux de trésorerie opérationnelle d'investissement de ces acquisitions s'élèvent à 2,6 millions d'euros.

Note n° 5 Goodwill

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	182,1	164,4	172,3
Acquisitions	7,6		0,3
Cessions			
Écarts de conversion	(13,0)	17,7	(8,2)
Valeur nette comptable fin de période	176,7	182,1	164,4
Valeur brute fin de période	176,7	182,1	164,4
Cumul pertes de valeur fin de période	0,0	0,0	0,0

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2005 Valeur nette	Mouvements 2006			31 déc. 2006 Valeur nette
		Acquisition	Perte de valeur	Écart de conversion	
Équipements anticorrosion	64,2	2,7		(5,4)	61,5
Hautes températures et freins haute énergie	24,7	4,9		(1,2)	28,4
Applications Électriques	30,7			(1,1)	29,6
Protection Électrique	62,5			(5,3)	57,2
TOTAL	182,1	7,6		(13,0)	176,7

Note n° 6 Test de perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2006.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2007 et des projections pour les 4 exercices suivants ;
- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1 % pour la détermination de la valeur terminale ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Note n° 7 Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004	33,7	34,2	67,4	17,8	153,1
Acquisitions	-	1,2	17,2	5,2	23,6
Mises hors service et sorties	(0,1)	(4,6)	(1,3)	-	(6,0)
Amortissements	-	(2,8)	(18,0)	-	(20,8)
Écarts de conversion	-	(0,8)	(2,0)	(0,1)	(2,9)
Autres mouvements	-	0,3	12,4	(16,0)	(3,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	33,6	27,5	75,7	6,9	143,7
Valeur brute au 31 décembre 2004	34,9	80,5	323,2	6,9	445,5
Cumul des amortissements au 31 décembre 2004	(1,3)	(53,0)	(225,7)	-	(280,0)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2004	-	-	(21,8)	-	(21,8)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2005	33,6	27,5	75,7	6,9	143,7
Acquisitions	-	0,7	9,1	12,3	22,1
Mises hors service et sorties	(0,2)	(0,7)	(1,6)	-	(2,5)
Amortissements	-	(2,8)	(18,5)	-	(21,3)
Écarts de conversion	1,0	2,3	5,3	0,5	9,1
Actifs détenus en vue de leur cession/arrêt	(3,9)	(3,6)	(4,3)	(0,9)	(12,7)
Autres mouvements	-	0,5	5,0	(4,5)	1,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	30,5	23,9	70,7	14,3	139,4
Valeur brute au 31 décembre 2005	31,1	66,4	287,9	14,3	399,7
Cumul des amortissements au 31 décembre 2005	(0,6)	(42,5)	(217,2)	-	(260,3)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2005	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2006	30,5	23,9	70,7	14,3	139,4
Acquisitions	0,2	3,6	12,3	15,2	31,3
Mises hors service et sorties	-	-	(1,1)	(0,4)	(1,5)
Amortissements	-	(2,3)	(17,9)	-	(20,2)
Écarts de conversion	(0,4)	(1,5)	(3,4)	(0,7)	(6,0)
Variations de périmètre	-	2,1	2,8	-	4,9
Autres mouvements	(0,3)	(0,3)	7,9	(8,1)	(0,8)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	30,0	25,5	71,3	20,3	147,1
Valeur brute au 31 décembre 2006	31,1	69,6	292,0	20,3	413,0
Cumul des amortissements au 31 décembre 2006	(0,6)	(43,6)	(218,9)	-	(263,1)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2006	(0,5)	(0,5)	(1,8)	-	(2,8)

Note n° 8 Titres de participation

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent une valeur brute comptable de :	41,1	34,4	22,9
Sous déduction des pertes de valeur de :	(12,8)	(12,8)	(9,6)
Soit une valeur nette comptable de :	28,3	21,6	13,3
Autres participations	-	-	-
TOTAL	28,3	21,6	13,3

L'augmentation des titres de participation correspond essentiellement aux investissements réalisés par le Groupe en Chine pour 6,6 millions d'euros. Les investissements étant en cours de réalisation, ces participations seront consolidées après leur mise en exploitation.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2006 concernent essentiellement la Turquie, l'Argentine, l'Inde, le Mexique et Singapour.

Les principales participations sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>			
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
CL Mauritius	100	15,7	15,7
Carbone Lorraine India Private Ltd	100	8,4	6,1
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A. S. (Turquie)	100	5,0	1,0
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,8
Carbono Lorena de Mexico S.A.	100	2,2	0,6
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,5
Clisa (Mexique)	100	0,7	0,7
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,6
Carbone Lorraine Madras Private Ltd	100	0,5	0,5
Ferraz Electric Protection Hinode (Chine)	82	0,5	0,5
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
Carbone-Lorraine Shanghai (Chine)	100	0,2	0,2
GMI Metaullics (États-Unis)	25	0,2	0,2
Carbone Lorraine de Colombia S.A.	80	0,1	0,1
Le Carbone Materials KK	49	0,1	0,1
Autres participations	-	1,1	0,4
TOTAL		41,1	28,3

Le chiffre d'affaires cumulé et le bénéfice net cumulé sur la base des comptes annuels (non encore audités) de ces sociétés sont respectivement d'environ 41,4 millions d'euros et 1,9 million d'euros. Leur incidence sur les comptes consolidés n'est pas

significative : le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble de ces sociétés représenterait environ 21,8 millions d'euros soit 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé total après élimination des flux internes.

Note n° 9 Stocks

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Matières premières et autres approvisionnements	59,7	57,7	54,3
Produits en cours de production	41,6	36,7	35,2
Produits finis	39,0	39,3	39,4
Valeur comptable des stocks	140,3	133,7	128,9
Pertes de valeur	(9,1)	(10,9)	(10,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	131,2	122,8	118,6

Les stocks nets ont augmenté de 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 dont (5,7) millions d'euros sont dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en hausse de 14,1 millions d'euros (+ 12 %).

Note n° 10 Clients et comptes rattachés

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Créances clients brutes	131,4	124,2	130,8
Pertes de valeur	(8,9)	(9,4)	(8,0)
Clients et comptes rattachés nets	122,5	114,8	122,8

Les clients nets ont augmenté de 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 dont (4,4) millions d'euros sont dus à des effets de change ; à taux de change constant, les clients sont en hausse de 12,1 millions d'euros (+ 11 %).

Note n° 11 Composition du capital

En nombre d'actions [sauf mention contraire]	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2006	13 841 352
Augmentation de capital (en millions d'euros)	3,8
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	13 965 475
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	13 965 475
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,00
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	42 033

L'augmentation de capital réalisée en 2006 provient de la levée d'options de souscription accordées aux salariés (79 629 actions) et de l'augmentation de capital réservée aux salariés avec émission de 44 494 actions.

Le nombre de droits de vote est de 13 923 442 après déduction des 42 033 titres auto-détenus par la Société au 31 décembre 2006.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction et au personnel et restant à lever sont au nombre de 460 780.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été accordé à des membres du personnel sur l'exercice 2006 ; le nombre d'options d'attribution d'actions gratuites restant à exercer s'élève à 49 126.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans suivants, postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2 :

- un plan de stock-options attribué le 14 mai 2003 ;
- deux plans d'option de souscription d'actions gratuites attribués l'un le 30 juin 2005, l'autre le 28 juin 2006.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Hypothèses	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2003
	Actions gratuites	Actions gratuites	Stock-options
Date d'attribution	28/06/2006	30/06/2005	14/05/2003
Date de disponibilité	28/06/2008	01/07/2007	14/05/2007
Date d'expiration	28/06/2008	01/07/2007	13/05/2013
Prix d'exercice ajusté	0,00 €	0,00 €	21,20 €
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	40,07 €	39,25 €	22,07 €
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	2	2	5,5
Volatilité	37,0 %	39,9 %	40,6 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	1,6 %	1,3 %	2,4 %
Taux sans risque	3,86 %	2,68 %	3,43 %
Période de <i>vesting</i> (en nombre d'années)	2	2	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	3	2	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	17 975	42 700	130 163
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005		1,7 %	1,7 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006	1,5 %	0,8 %	1,5 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	NA	75,0 %	66,7 %
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005		30 945	81 023
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006	17 440	31 515	81 685
Valorisation des options/actions	38,8 €	37,3 €	7,8 €
Valorisation en % du cours à l'attribution	96,9 %	94,9 %	35,5 %

Au titre de ces plans dénoués en actions, une charge de 0,9 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (0,4 million d'euros en 2005).

Note n° 12 Provisions et passifs éventuels

En millions d'euros	Décembre 2006		Décembre 2005	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,1	0,1	0,1	0,9
- provision pour litiges	45,3	0,1	43,0	3,7
- autres provisions	0,0	0,3	0,8	0,6
TOTAL	45,4	0,5	43,9	5,2

En millions d'euros	2005	Activités cédées et arrêtées					Écart de conversion	2006
		Constitution	Emplois	Autres	Autres	Écart de conversion		
- provision pour restructuration	1,0		(0,4)	(0,5)	0,1		0,2	
- provision pour litiges	46,7	0,1	(0,7)	(0,3)	(0,1)	(0,3)	45,4	
- autres provisions	1,4		(0,3)	(0,7)	(0,1)		0,3	
TOTAL	49,1	0,1	(1,4)	(1,5)	(0,1)	(0,3)	45,9	

À fin 2006, les provisions pour litiges couvrent essentiellement l'intégralité de l'amende infligée en décembre 2003 au Groupe par l'administration européenne (43 millions d'euros ; affaire toujours en cours d'appel) et les procès civils aux États-Unis (2,3 millions d'euros - reclassés en provisions non courantes depuis le 30 juin 2006). Concernant ces derniers, un accord transactionnel avait été conclu en août 2004 pour 6 millions de dollars US. Cet accord transactionnel a été réduit à 3,7 millions de dollars US en mai 2006, dont 3 millions versés en 2005 et

0,7 million de dollars versés au second semestre 2006. Cette réduction fait suite à une action spécifique initiée par certains clients équipementiers automobile qui sont sortis de la procédure de *class action* fédérale et ont introduit une demande d'indemnisation spécifique. Le Groupe estime que cette action est sans fondement juridique. Il a en conséquence maintenu la provision au niveau initial résultant de l'accord transactionnel d'août 2004.

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié à fin 2006.

Note n° 13 Avantages du personnel

Les principaux plans de retraite du groupe Carbone Lorraine constituent des régimes à prestations définies et sont situés au Royaume-Uni (29 % des engagements), aux États-Unis (24 % des engagements), en France (18 % des engagements) et en Allemagne (16 % des engagements).

Les engagements du Groupe ont été évalués avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19 au 31 décembre 2006.

La charge au 31 décembre 2006 a été estimée sur les mêmes bases.

Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2006	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,5 %	4,25 %	2,0 %	2,0 %
Allemagne	4,5 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	6,0 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,0 %	6,75 %	3,3 %	2,8 %

2005	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,1 %	4,25 %	2,0 %	2,0 %
Allemagne	4,1 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	5,5 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,0 %	6,75 %	3,3 %	2,8 %

En millions d'euros			
Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés :	2006	2005	2004
Dette actuarielle (engagement)	100,3	103,0	90,2
Valeur des actifs de couverture	(56,4)	(49,4)	(40,3)
Écarts actuariels non comptabilisés	(2,5)	(6,9)	0,2
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	0,4	-	0,3
Montant net comptabilisé	41,8	46,7	50,4

En millions d'euros						
Engagements du Groupe au 31 décembre 2006 par zone géographique :	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc 2006
Dette actuarielle (engagement)	17,5	16,1	24,3	29,3	13,1	100,3
Valeur des actifs de couverture	(4,2)	-	(16,7)	(28,4)	(7,1)	(56,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(1,5)	(1,1)	(0,8)	2,0	(1,1)	(2,5)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	0,4	-	-	-	-	0,4
Montant net comptabilisé	12,2	15,0	6,8	2,9	4,9	41,8

<i>En millions d'euros</i>						
Évolution des engagements du Groupe :	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2005	18,2	17,7	26,2	27,1	13,8	103,0
Montants versés	(1,2)	(1,4)	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(5,0)
Charges comptabilisées	1,5	1,1	3,1	1,7	1,5	8,9
Écart de change			(2,9)	0,6	(1,3)	(3,6)
Gains et pertes actuariels	(0,5)	(1,0)	(1,6)	0,5		(2,6)
Autres mouvements	(0,5)	(0,3)	0,3	0,2	(0,1)	(0,4)
31 décembre 2006	17,5	16,1	24,3	29,3	13,1	100,3

<i>En millions d'euros</i>						
Évolution des actifs de régime :	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2005	2,8		15,4	24,1	7,1	49,4
Rendement des actifs	0,1		1,1	2,4	0,2	3,8
Contribution employeur	1,4	1,3	2,6	2,0	0,8	8,1
Contribution employés				0,2	0,1	0,3
Paieement des prestations	(0,7)	(1,3)	(0,8)	(0,8)	(0,4)	(4,0)
Écart de change			(1,6)	0,5	(0,7)	(1,8)
Autres mouvements	0,6					0,6
31 décembre 2006	4,2	0,0	16,7	28,4	7,1	56,4

Le rendement des actifs de régime s'élevait à 4,2 millions d'euros en 2005.

Les actifs de régime du Royaume-Uni représentent 50 % du total des actifs de régime et comprennent 73 % d'actions et 22 % d'obligations d'état.

Les actifs de régime des États Unis représentent 30 % du total des actifs de régime et sont composés à 51 % d'actions et à 48 % d'obligations.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2006 au titre de ces dispositifs est de 6,5 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros en 2005 et se décompose ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2006	Total 31 déc. 2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,4	1,8	0,4	0,8	4,2	4,5
Charge d'intérêt	0,7	0,7	1,3	1,3	0,7	4,7	4,9
Rendement attendu des actifs de couverture			(1,00)	(1,6)	(0,5)	(3,1)	(2,6)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	0,4	0,1	0,1		0,2	0,8	0,1
Autres mouvements		(0,2)	0,1			(0,1)	
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	1,9	1,0	2,3	0,1	1,2	6,5	6,9

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006
Ajustements liés aux changements d'hypothèses	(2,8)
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	0,1
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs	(0,9)
Écarts actuariels	(3,6)

Les montants pour les 4 périodes annuelles antérieures ne sont pas disponibles. L'indication sera donnée de manière glissante à compter de 2007.

Note n° 14 Endettement net

Structure de l'endettement net total

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Emprunts à long terme et moyen terme	136,7	177,1	132,9
Passifs financiers courants	3,8	3,0	2,7
Comptes courants financiers	1,1	1,4	1,6
Actifs financiers courants	(2,9)	(2,5)	(1,3)
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	138,7	179,0	135,9
Concours bancaires courants	36,8	7,6	17,7
Actifs financiers de trading	(3,5)	(0,6)	(0,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17,7)	(35,7)	(27,4)
Trésorerie	15,6	(28,7)	(10,3)
ENDETTEMENT NET TOTAL	154,3	150,3	125,6

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2006 à 154,3 millions d'euros, contre 150,3 millions d'euros fin 2005.

Endettement net/fonds propres

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Endettement net total	154,3	150,3	125,6
Endettement net/fonds propres	0,50	0,51	0,49

L'endettement net représente 50 % des fonds propres à fin décembre 2006 contre 51 % à fin décembre 2005.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004 Pro forma
ENDETTEMENT N - 1	150,3	125,6	182,6
Flux exploitation courante après impôts	(22,4)	(26,3)	(28,9)
Flux des restructurations	1,1	1,1	17,7
Flux nets des variations de périmètre	10,2	1,1	6,7
Flux de trésorerie hors exploitation *	0,7	22,4	3,9
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(10,4)	(1,7)	(0,6)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU ARRÊTÉES	6,3	4,6	5,4
Augmentation de capital reçue	(3,5)	(0,6)	(62,0)
Dividendes versés	10,6	8,2	0,5
Intérêts payés	9,5	6,3	7,2
Écart de conversion et divers	(8,5)	7,9	(7,5)
ENDETTEMENT FIN N	154,3	150,3	125,6

* Dont 20 millions d'euros en 2005 représentant une avance auprès de la Commission européenne en garantie de la procédure d'appel (cf. ci-dessous).

Les écarts de conversion de (8,5) millions d'euros se décomposent en (9,6) d'écart de conversion sur l'endettement brut et + 1,1 d'écart de conversion sur la trésorerie.

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2006 à 154,3 millions d'euros, contre 150,3 millions d'euros fin 2005. L'augmentation de la dette est de 12,5 millions d'euros avant écart de conversion de 8,5 millions d'euros (effet favorable de la

dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro en 2006). Cette augmentation est essentiellement due aux acquisitions (GES aux USA et Kapp en France) pour 10,2 millions d'euros net de cessions et aux flux non récurrents sur les activités cédées ou arrêtées pour 6,3 millions d'euros.

Il est rappelé que le Groupe a effectué en 2005 une avance de 20 millions d'euros sur un compte bloqué auprès de la

Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. En effet, le Groupe a fait appel de l'amende de 43 millions d'euros imposée en décembre 2003. L'avance, ainsi que les intérêts y afférents, seraient restitués à Carbone Lorraine au cas où ce versement ne serait pas justifié du fait de la décision du tribunal en appel. Cette avance a été comptabilisée au poste « Actifs financiers non courants » du bilan et est présentée dans les acquisitions d'actifs financiers au tableau des flux de trésorerie.

Emprunts confirmés au 31 décembre 2006

Carbone Lorraine dispose de deux contrats majeurs de financement.

Un placement privé de 85 M USD négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 M USD d'une maturité finale de 10 ans et une tranche de 20 M USD d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes mais des swaps de taux d'intérêt négociés dès l'origine font que Carbone Lorraine paye un taux variable dollar plus une marge.

Un crédit de 220 M USD mis en place en décembre 2004 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe.

<i>En millions de dollars US</i>	Taux	Montant	Utilisation au 31 déc. 2006	Échéance
CRÉDIT SYNDIQUÉ	VARIABLE	220	87	DÉC. 2009
PLACEMENTS PRIVÉS AMÉRICAINS TRANCHE A	FIXE	65	65	MAI 2013
- dont		9,3	9,3	Mai 2007
		9,3	9,3	Mai 2008
		9,3	9,3	Mai 2009
		9,3	9,3	Mai 2010
		9,3	9,3	Mai 2011
		9,3	9,3	Mai 2012
		9,3	9,3	Mai 2013
PLACEMENTS PRIVÉS AMÉRICAINS TRANCHE B	FIXE	20	20	MAI 2015
- dont		4,0	4,0	Mai 2011
		4,0	4,0	Mai 2012
		4,0	4,0	Mai 2013
		4,0	4,0	Mai 2014
		4,0	4,0	Mai 2015
TOTAL		305	172	

Covenants financiers au 31 décembre 2006

Au titre de ses différents emprunts confirmés, Carbone Lorraine doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Carbone Lorraine à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Carbone Lorraine doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

<i>En millions d'euros</i>			
Covenants financiers (comptes consolidés)	Endettement net/ EBITDA	Endettement net/ fonds propres	EBITDA/intérêts nets
Covenants *	Le ratio doit être :		Le ratio doit être :
- placement privé américain	< 3,35	< 1,3	> 3
- crédit syndiqué	-	< 1,3	-
Ratios constatés			
31 décembre 2006			
- placement privé américain	1,74	0,50	9,37
- crédit syndiqué	-	0,51	-
31 décembre 2005			
- placement privé américain	1,84	0,53	11,99
- crédit syndiqué	-	0,53	-

* *Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le calcul des covenants, l'endettement net ne tient pas compte des créances financières court terme. Par ailleurs, pour le seul calcul du ratio « endettement net/EBITDA », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2. Compte tenu du passage aux IFRS, l'EBITDA et l'endettement net ont été recalculés sur une base pro forma aux normes françaises pour le calcul des covenants.*

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2006.

Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2006

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

<i>En millions d'euros</i>	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	86,0	7,0	52,7	26,3
Emprunts en euro	46,1	-	46,1	-
Emprunts en GBP	8,2	-	8,2	-
TOTAL	140,3	7,0	107,0	26,3
Amortissement coût d'émission au TEG	(1,0)			
Valorisation dérivés taux	(2,6)			
TOTAL	136,7	7,0	107,0	26,3

Sur les 107,0 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 71,4 millions d'euros ont une maturité supérieure à 3 ans au 31 décembre 2006.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2006

<i>En devises</i>	%	<i>En taux</i>	%
Euro	34,8	Fixe	54
USD	62,6	Variable	46
Autres	2,6		

La politique de gestion du risque de taux du Groupe consiste uniquement en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux de financement.

Au mois de mai 2003 :

- Le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 M USD pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus aux investisseurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ des swaps a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente au placement privé ;
- Le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux pour une durée de trois ans d'un montant nominal global de 60 M USD. Dans ces swaps, la Société payait un taux fixe de 2,565 % et recevait le Libor 3 mois USD.

En octobre 2005, pour refinancer pour partie ces swaps échus fin mai 2006, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 50 M USD. Ces swaps, qui ont une durée de 3 ans, ont pris effet à compter du mois de mai 2006. Dans ces swaps, la Société paye un taux fixe de 4,6325 % et reçoit le Libor 3 mois USD.

En octobre 2006, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 45 M EUR. Ces swaps, qui ont une durée de 15 mois, ont pris effet à compter du mois d'octobre 2006. Dans ces swaps, la Société paye un taux fixe de 3,6575 % et reçoit l'Euribor 1 mois.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Le Carbone-Lorraine SA).

En millions d'euros	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières à taux variable *	140,3	114,0	26,3
Actifs financiers	14,0	14,0	-
Position nette avant gestion	154,3	128,0	26,3
Couverture à taux fixe	83,0	83,0	-
Position nette après gestion	71,3	45,0	26,3

* Après swap de taux fixe à taux variable sur les placements privés américains et avant amortissement TEG.

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2006 et tenant compte des swaps en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,7 million d'euros environ.

Note n° 15 Instruments Financiers Dérivés

Dans le cours normal de son activité, le Groupe s'expose aux risques de taux d'intérêt, de change et de prix des matières premières. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour en couvrir les fluctuations. Nous renvoyons au chapitre gestion des risques explicitant la politique du Groupe en matière de couverture de ces risques.

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du Groupe sur la base des taux de marché à la clôture. Elles ont été calculées par le Groupe ou obtenues des contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été réalisés. Ces instruments sont adossés à des emprunts (taux) ou à des flux commerciaux certains ou quasi certains (change et matières premières).

En millions d'euros	Valorisation* déc. 2006	Montant nominal** déc. 2006	Montant nominal** déc. 2005	Montant nominal** déc. 2004
Produits de taux	(2,2)	147,5	165,3	106,5
Produits de change	0,7	18,2	26,7	8,3
Produits de matières premières	(0,3)	2,9	4,0	0

* Y compris intérêts courus (pour les produits de taux).

** Sommes des positions nettes par monnaie étrangère (pour les produits de change).

Conformément aux normes IFRS 32/39, les valorisations au 31/12/06 sont comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe au bilan et/ou au compte de résultat.

Exposition de change par monnaie étrangère

Au 31 décembre 2006, la position nette du Groupe induite par tous les flux transactionnels dans les principales devises et comptabilisées au bilan au 31 décembre 2006 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	États-Unis USD	Grande-Bretagne GBP	Japon JPY	Canada CAD	Corée KRW
Actifs	22,4	(2,1)	7,1	(4,5)	(0,6)
Passifs	(13,5)	1,8	1,7	5,3	5,4
Position nette avant gestion	8,9	(0,3)	8,8	0,8	4,7
Position hors bilan	12,2	0,6	9,1	0,1	0,0
Position nette après gestion	(3,3)	(0,9)	(0,3)	0,7	4,7

Au regard de cette position nette après gestion, une évolution défavorable de l'euro de 1 % par rapport aux monnaies étrangères mentionnées aurait un effet négatif de 0,1 million d'euros sur la base des expositions au 31 décembre 2006.

L'évolution des monnaies étrangères contre l'euro a un impact de conversion en euro sur les comptes de résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Elle a également un impact sur les ventes et achats futurs, à l'exception des ventes et achats futurs qui font l'objet d'une couverture budgétaire.

Note n° 16 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004 pro forma
Restructurations	(0,9)	(3,7)	(5,9)
Amende UE et procès civils aux États-Unis	(0,5)	(1,2)	(2,4)
Dépréciation d'actifs	(2,8)	(0,9)	
Programme de cessions d'immobilisations			2,1
Autres	(0,9)	0,1	0,4
TOTAL	(5,1)	(5,7)	(5,8)

En 2005, les charges et produits non courants s'établissent à (5,7) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel :

- un complément de coûts de restructurations industrielles de (3,7) millions d'euros ;
- la finalisation d'une transaction dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour (1,0) million d'euros ;
- la constatation d'une perte de valeur sur les titres de la filiale mexicaine pour (0,9) million d'euros.

En 2006, les charges et produits non courants s'établissent à (5,1) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel :

- une partie du coût de fermeture du site industriel de Farmville dont :
 - des pertes de valeur sur actifs non courants pour (1,8) millions d'euros,
 - des coûts de transfert d'immobilisations et d'autres coûts pour (0,9) millions d'euros ;
- la finalisation de la transaction dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour (0,5) million d'euros ;
- la constatation d'une dépréciation d'actifs sur des terrains et constructions en Allemagne pour (1,0) million d'euros ;
- la cession des actifs de la société Astro Service Center (0,6) millions d'euros.

Note n° 17 Information sectorielle

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)		Applications Électriques (AE)		Protection Électrique (PE)		Total des activités poursuivies	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Chiffre d'affaires								
Ventes externes	246,9	217,9	188,7	185,8	204,2	179,7	639,8	583,4
Répartition du chiffre d'affaires	38,6 %	37,4 %	29,5 %	31,8 %	31,9 %	30,8 %	100 %	100 %
Résultat opérationnel								
Résultat opérationnel sectoriel	45,6	39,6	11,5	12,6	19,2	12,3	76,3	64,5
Marge opérationnelle sectorielle *	18,4 %	18,1 %	6,1 %	6,8 %	9,4 %	6,8 %	11,9 %	
					Dépenses non allouées		(15,3)	(11,0)
					Résultat opérationnel des activités poursuivies		61,0	53,5
					Marge opérationnelle des activités poursuivies		9,5 %	9,2 %
					Résultat financier		(9,7)	(7,1)
					Impôts courants et différés		(11,0)	(11,1)
					Résultat net des activités poursuivies		40,3	35,3

* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel/ventes externes sectorielles.

Les ventes inter-secteur réalisées par le secteur Systèmes et Matériaux Avancés s'élèvent à 3,8 millions d'euros en 2006 contre 4,3 millions d'euros en 2005.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	Décembre 2006		Décembre 2005		Décembre 2004 pro forma	
		%		%		%
France	87,5	13,7 %	86,5	14,8	86,5	15,5
Europe hors France	193,0	30,2 %	173,2	29,7	181,9	32,6
Amérique du Nord	228,6	35,7 %	203,4	34,9	195,1	34,9
Asie	94,4	14,7 %	83,0	14,2	63,6	11,4
Reste du monde	36,3	5,7 %	37,3	6,4	31,6	5,6
TOTAL	639,8	100 %	583,4	100	558,7	100

Répartition des amortissements constatés par activité

En millions d'euros	Décembre 2006					Décembre 2005				
	SMA	AE	PE	Frais centraux	Total	SMA	AE	PE	Frais centraux	Total
France	(3,7)	(2,6)	(2,9)	(0,5)	(9,7)	(3,7)	(2,9)	(2,8)	(0,9)	(10,3)
Europe Hors France	(0,4)	(2,6)	(0,3)	0,0	(3,3)	(0,4)	(2,5)	0,0	0,0	(3,0)
Asie/Pacifique	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)	(0,3)	(0,1)	0,0	0,0	(0,4)
Amérique du Nord	(4,5)	(2,1)	(1,3)	0,0	(7,9)	(3,7)	(2,2)	(1,2)	0,0	(7,1)
Reste du monde	(0,1)	(0,2)	0,0	0,0	(0,3)	(0,1)	(0,2)	-	0,0	(0,3)
TOTAL	(9,1)	(7,5)	(4,5)	(0,5)	(21,6)	(8,2)	(7,9)	(4,1)	(0,9)	(21,1)

Valeur comptable nette des actifs en fin de période par activité

<i>En millions d'euros</i>	SMA	AE	PE	TOTAL	Opérations intra- groupe éliminées	Total 2006
Immobilisations nettes (hors participations)	180,7	89,2	87,1	357,0		357,0
Valeurs d'exploitation nettes	54,8	37,1	39,3	131,2		131,2
Clients et acomptes reçus	54,9	39,2	49,2	143,3	(20,8)	122,5
Autres créances d'exploitation	19,5	4,4	4,7	28,6	(2,7)	25,9
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	309,9	169,9	180,3	660,1	(23,5)	636,6
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS						87,6
TOTAL						724,2

Valeur comptable nette des actifs en fin de période par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005
France	396,0	380,8
Europe hors France	113,8	108,5
Amérique du Nord	181,4	188,0
Asie	22,3	33,5
Reste du Monde	10,7	17,4
TOTAL	724,2	728,2

Valeur comptable des passifs en fin de période par activité

<i>En millions d'euros</i>	SMA	AE	PE	TOTAL	Opérations intra- groupe éliminées	Total 2006
Fournisseurs et acomptes payés	35,2	20,2	31,0	86,4	(20,8)	65,6
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	37,6	12,7	16,1	66,4	(2,7)	63,7
Provisions non courantes et courantes	3,4	42,5	0,0	45,9		45,9
Avantages du personnel	13,8	19,9	8,1	41,8		41,8
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	90,0	95,3	55,2	240,5	(23,5)	217,0
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS						199,2
TOTAL						416,2

Flux d'investissements de la période par activité

<i>En millions d'euros</i>		France	Europe/hors France	Asie/ Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total 2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	SMA	(10,4)	(0,8)	(0,8)	(8,4)		(20,4)
	AE	(2,2)	(2,2)	(0,1)	(0,6)	(0,7)	(5,8)
	PE	(4,6)			(1,7)		(6,3)
SOUS-TOTAL		(17,2)	(3,0)	(0,9)	(10,7)	(0,7)	(32,5)
Autres variations et désinvestissements	SMA	(7,0)		0,2	(0,1)		(6,9)
	AE	(0,1)	(0,6)		0,9	(0,1)	(0,1)
	PE	0,7	(0,3)	(0,2)	0,3		0,5
SOUS-TOTAL		(6,4)	(0,9)		1,1	(0,1)	(6,3)
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENTS		(23,6)	(3,9)	(0,9)	(9,6)	(0,8)	(38,8)

Note n° 18 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 215,2 millions d'euros en 2006 contre 199,4 millions d'euros en 2005.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel augmentent de 4,3 %, pour un effectif en hausse de 4,6 %.

Effectif moyen des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	2006	%	2005	%
Ingénieurs et cadres	567	9 %	520	8 %
Techniciens et agents de maîtrise	746	11 %	727	12 %
Employés	836	13 %	797	13 %
Ouvriers	4 344	67 %	4 163	67 %
TOTAL	6 493	100 %	6 207	100 %

Effectif moyen des sociétés consolidées par zone géographique

Catégories	2006	%	2005	%
France	1 766	27 %	1 743	28 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 704	26 %	1 632	26 %
Amérique du Nord (dont Mexique)	2 350	36 %	2 176	35 %
Asie	241	4 %	211	4 %
Reste du monde	432	7 %	445	7 %
TOTAL	6 493	100 %	6 207	100 %

À périmètre constant, l'effectif moyen augmente de 118 personnes.

Note n° 19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005
Chiffre d'affaires produits	591,6	528,8
Chiffre d'affaires négoce	48,2	54,6
Chiffre d'affaires total	639,8	583,4
Autres revenus	5,2	6,5
Coûts des produits négoce	(37,2)	(33,0)
Coûts des matières premières	(145,0)	(132,4)
Charges sur autres revenus	(3,8)	(2,6)
Coûts de fabrication	(102,1)	(94,0)
Salaires	(212,5)	(199,0)
Intéressement et participation	(4,5)	(4,3)
Autres charges	(52,2)	(43,6)
Éléments financiers du résultat opérationnel *	(2,1)	(2,4)
Amortissements	(21,6)	(21,1)
Provisions	(0,1)	(4,6)
Pertes de valeur	(2,8)	
Résultat de cession d'immobilisations	(0,1)	0,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	61,0	53,5

* Dont écart de change (0,8) million d'euros en 2006 et non significatif en 2005.

Note n° 20 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Charges financières sur emprunts non courants	(8,0)	(6,0)
Charges financières sur emprunts courants	(1,7)	(1,1)
Coût du financement	(9,7)	(7,1)
RÉSULTAT FINANCIER	(9,7)	(7,1)

Note n° 21 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Impôts courants sur les bénéfices	(13,5)	(9,9)
Impôts différés	3,0	(1,2)
Impôts de distribution	(0,5)	-
TOTAL IMPÔTS	(11,0)	(11,1)

En France, les sociétés Le Carbone-Lorraine SA, Carbone Lorraine Applications Électriques, Carbone Lorraine Composants, Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique, Carbone Lorraine Corporate Services, Ferraz Shawmut SA, Ugimag, Ferroxdure, Polygraphite et AVO sont intégrées fiscalement.

Il existe aussi :

- deux groupes d'intégration fiscale aux États-Unis, l'un regroupant Carbone Lorraine North America et ses filiales et l'autre rassemblant Ugimagnet, Ugimag Inc et Ferraz Shawmut Inc. ;

- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- un groupe d'intégration fiscale au Japon regroupant Carbone KK et Ferraz Shawmut Japon.

Le taux d'impôt du Groupe est de 24,0 % contre 25,2 % en décembre 2005.

Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	Décembre 2006
Résultat net	34,9
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(11,0)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	(11,0)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	45,9
Taux d'impôt courant en France	34,4 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat avant impôt x taux d'impôt courant en France)	(15,8)
Différence taux d'impôt France/juridictions étrangères	0,8
Opérations imposées à taux réduit	-
Différences permanentes	0,4
Effet de la limitation des impôts différés actifs	2,1
Autres	1,5
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	(11,0)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	Déc. 2006	Déc. 2005
Actifs d'impôt différé	27,1	29,8
Passifs d'impôt différé	(1,9)	(6,4)
POSITION NETTE	25,2	23,4

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2006 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros *	Décembre 2006	Résultat	Autres	Conversion	Décembre 2005
Provisions pour avantages du personnel	7,0	(1,0)	2,2	(0,2)	6,0
Provisions pour restructuration	0,5	(1,0)		0,1	1,4
Amortissement des immobilisations	(13,9)	(1,1)	(0,1)	1,4	(14,1)
Provisions réglementées	(3,1)	0,8	(0,1)	0,1	(3,9)
Incidence des déficits	23,8	3,8	(0,1)	(0,7)	20,8
Pertes de valeur	1,9	(3,6)	(1,6)		7,1
Autres	9,0	5,1	(1,3)	(0,9)	6,1
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	25,2	3,0	(1,0)	(0,2)	23,4

* [- passif/+ actif].

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Compte tenu des modalités d'imputation des déficits de la société brésilienne, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre (2,5 millions d'euros).

Note n° 22 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilués par action au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Numérateur : Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	35,3	22,1
Dénominateur : Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	13 923 442	13 807 170
Effet des actions ordinaires dilutives : Options non exercées	509 906	577 432
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	14 433 348	14 384 602
Résultat de base par action (euros)	2,53	1,60
Résultat dilué par action (euros)	2,44	1,53

Activités poursuivies	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Numérateur : Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	40,7	34,9
Dénominateur : Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	13 923 442	13 807 170
Effet des actions ordinaires dilutives : Options non exercées	509 906	577 432
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	14 433 348	14 384 602
Résultat de base par action (euros)	2,92	2,53
Résultat dilué par action (euros)	2,82	2,43

Note n° 23 Dividendes

Au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,70 euro (2004 : 0,55 euro) par action, soit un montant global de 9,7 millions d'euros (2003 : 7,6 millions d'euros), a été payé en mai 2006 aux actionnaires.

Au titre de l'exercice 2006, le dividende s'élève à 0,85 euro par action, soit un montant global de 11,9 millions d'euros.

Note n° 24 Contrats de location

1 - Contrats de location - financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Constructions	0,6	0,7

Les investissements financés concernent la location de locaux industriels en France à Poitiers et Airvault. Les loyers payés sont fixes avec une échéance finale en juillet 2014.

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

En millions d'euros	Total au 31 déc. 2006	à 1 an	à plus d'1 an	Dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	12,2	2,5	9,6	3,2

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou

de paiement de dividendes. Les engagements de loyer les plus importants concernent deux sites aux États-Unis pour un montant global de 11,6 millions d'euros et des durées respectives de 7 ans et 14 ans.

Note n° 25 Information relative aux parties liées

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone-Lorraine SA. Toutes les transactions réalisées par Le Groupe avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

La société Le Carbone-Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 88 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 19,5 millions d'euros en 2006 (12,9 millions d'euros en 2005).

Au 31 décembre 2006, les *management fees* et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros en 2005).

Au 31 décembre 2006, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 5,2 millions d'euros et les passifs d'exploitation à 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2006, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Le Carbone-Lorraine SA s'élèvent à 1,0 million d'euros (1,4 million d'euros en 2005).

2 - Rémunérations des principaux dirigeants (Comité directeur dont le P-DG)

En millions d'euros	2006	2005
Salaires, bonus, avantages en nature et jetons de présence	2,2	2,1
Charges comptabilisées du régime de retraite surcomplémentaire ⁽¹⁾	0,5	0,3
Autres avantages à long terme	0,0	0,0
TOTAL	2,7	2,4

(1) Les membres du Comité directeur, y compris le Président-Directeur Général, bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire. Ce régime garantit un surcomplément de retraite de 15 % de la rémunération de référence sans que la retraite puisse dépasser 55 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 %), sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite. Le surcomplément de retraite est plafonné à 15 % de cette rémunération de référence. L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2006 à 3,9 millions d'euros (3,7 millions d'euros à fin 2005).

Les membres du Comité directeur ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Par ailleurs, ont été attribués aux membres du Comité directeur (y compris le P-DG) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au Comité directeur (y compris le P-DG) en 2004, 2005 et en 2006 ;
- actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Comité directeur (y compris le P-DG) ci-dessous.

	Plan 2006 tranche 2	Plan 2005 tranche 1
Date du Conseil d'administration	28 juin 2006	30 juin 2005
Nombre total d'actions attribuées	0	12 000
Cours de l'action à la date d'attribution	40,07	39,25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2008	1 ^{er} juillet 2007
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2011	1 ^{er} juillet 2009

Note n° 26 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

En millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Engagements reçus		
Avals et cautions	0,4	0,2
Autres engagements reçus	0,0	1,7
TOTAL	0,4	1,9
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,1	0,3
Cautions et garanties de marché	11,5	9,9
Garanties de paiement sur acquisition	-	-
Autres garanties	64,3	45,4
Autres engagements donnés	0,2	0,1
TOTAL	76,1	55,7

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 64,3 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut une garantie de 24,5 millions d'euros (43 millions d'euros à l'origine) émise au bénéfice de la Commission européenne, et résultant de l'amende infligée par la Commission européenne pour laquelle le Groupe est en procédure d'appel devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Cette garantie a permis au Groupe de surseoir au paiement de l'amende pendant la durée de la procédure. Ce poste inclut également une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash pooling* européen et une garantie de 25 millions de dollars liée aux activités en Asie.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élevaient à 33,2 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash pooling* de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash pooling* existent et des garanties liées aux investissements en Asie qui ont pour échéances juillet 2009 pour un montant de 16 M d'USD. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans. La garantie pour la Commission européenne de 24,5 millions d'euros a pour échéance décembre 2007. Cette échéance est éventuellement prorogeable avec l'accord des banques garantes en fonction de la date de décision du tribunal.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction financière du Groupe et, en cas échéant, du Président-Directeur Général ou du Conseil d'administration. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B - Clause de réserve de propriété

Néant.

C - Droit Individuel à la Formation

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

Note n° 27 Événements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2007, Ferraz Shawmut SA a pris une participation majoritaire dans le capital de la société Lenoir Elec. Ce mouvement s'inscrit dans la politique d'accélération de

la croissance de Carbone Lorraine, notamment par un développement des activités de Protection Électrique.

Note n° 28 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 mars 2007.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Le Carbone-Lorraine S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés aux pages 33 à 72 du présent rapport annuel.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs destinés à être cédés ou arrêtés

La note 2.B.4 de l'annexe précise les modalités de présentation des Actifs destinés à être cédés ou arrêtés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Perte de valeur

La société procède au moins une fois par an, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 donne une information appropriée.

Avantages du personnel

La note 2.P de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 13 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini
Associé

Deloitte & Associés

Alain Penanguer
Associé

5 Comptes annuels



● <u>Comptes de résultat résumés</u>	p. 76
● <u>Bilans résumés</u>	p. 77
● <u>Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices</u>	p. 78
● <u>Variation des capitaux propres de la Société</u>	p. 78
● <u>Filiales et participations</u>	p. 79

Comptes de résultat résumés

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	Pro forma 2004	2004
Ventes et autres produits	3,8	3,3	3,3	3,3
Achats et variations de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et charges sociales	(3,0)	(2,2)	(1,3)	(1,3)
Autres frais généraux	(4,3)	(3,6)	(3,5)	(3,5)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,2)	(0,6)	(1,0)	(1,0)
Résultat d'exploitation	(3,7)	(3,1)	(2,5)	(2,5)
Résultat financier	14,0	1,4	1,0	9,0
Résultat courant	10,3	(1,7)	(1,5)	6,5
Résultat exceptionnel	(5,2)	0,5	(2,5)	(10,5)
Impôts sur les sociétés et participation	4,3	5,6	6,9	6,9
RÉSULTAT NET	9,4	4,4	2,9	2,9

À compter de l'année 2005, les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Auparavant, ces provisions étaient comptabilisées en éléments exceptionnels. Ce changement de méthode comptable

est destiné à améliorer l'image fidèle des comptes de la société mère. Afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice 2004, un compte de résultat pro forma retraité de ce changement de méthode a été établi. Aucun impact sur le bilan n'apparaît du fait de ce changement de méthode comptable de présentation.

Bilans résumés

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,2	0,7
Immobilisations financières	373,7	375,5	373,4
Actif immobilisé	373,8	375,7	374,1
Stocks	-	-	-
Clients	0,4	0,7	0,3
Créances d'exploitation diverses	53,8	47,3	39,9
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3,1	2,0	2,4
Écart de conversion (actif)	0,6	2,5	5,3
TOTAL DE L'ACTIF	431,7	428,2	422,0

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	2004
Capital	27,9	27,7	27,5
Primes et réserves	162,2	163,9	167,4
Report à nouveau	0,0	0,0	(0,2)
Résultat de l'exercice	9,4	4,4	2,9
Capitaux propres	199,5	196,0	197,6
Provisions pour risques et charges	11,4	5,9	7,5
Dettes financières	173,1	183,4	145,6
Autres dettes	38,0	40,5	55,5
Écart de conversion (passif)	9,7	2,4	15,8
TOTAL DU PASSIF	431,7	428,2	422,0

Nota : les comptes annuels détaillés de la société mère Le Carbone-Lorraine sont disponibles au siège de la Société, Immeuble La Fayette, 2 place des Vosges, 92400 Coubevoie-La Défense 5 (France).

●●● Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2006	2005	2004	2003	2002
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en M€)	27,9	27,7	27,5	22,4	22,3
Nombre d'actions émises	13 965 475	13 841 352	13 755 577	11 197 890	11 139 150
Valeur nominale de l'action (en €)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en M€)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	21,1	9,7	7,3	23,4	21,7
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions et participation	9,4	4,4	2,9	(14,4)	1,2
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	11,9	9,7	7,6	0,0	9,3
3. Résultat des opérations par action (en €)⁽²⁾					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,82	1,10	0,84	2,54	2,40
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,68	0,32	0,25	(1,29)	0,11
Dividende net versé à chaque action	0,85	0,70	0,55	0,0	0,60
4. Personnel					
Effectif moyen	6	6	6	6	6
Montant de la masse salariale (en M€)	2,4	1,8	1,0	0,7	1,0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en M€)	0,6	0,4	0,3	0,4	0,4

(1) Le montant des bénéfices distribués inclut, pour l'exercice 2002, un précompte à payer de 2,6 millions d'euros.

(2) En 2004, le résultat par action a été calculé sur une base de 11 690 661 actions qui tient compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées.

●●● Variation des capitaux propres de la Société

En millions d'euros	2006	2005	2004
Montant au 1 ^{er} janvier	196,0	197,6	133,4
Augmentation de capital souscrite par les salariés	3,9	2,0	1,6
Augmentation de capital par appel public à l'épargne	-	-	63,0
Distribution de dividendes	(9,7)	(7,5)	-
Résultat de l'exercice	9,4	4,4	2,9
Variation des provisions réglementées	(0,1)	(0,4)	(0,2)
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission d'actions	-	(0,1)	(2,7)
Écart de réévaluation 1976	-	-	(0,2)
Contribution de 2,5 % sur réserves de PVL	-	-	(0,2)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	199,5	196,0	197,6

Filiales et participations

Renseignements détaillés	Réerves ou autres		Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Le Carbone-Lorraine SA		Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
	Capital			Brute	Nette		
<i>En millions d'euros</i>							
FILIALES CONSOLIDÉES (capitaux propres consolidés au 31/12/2006)							
Carbone Lorraine Corporate Services (France)	3,6	0,2	100	3,6	3,6		
Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	25,4	(0,6)	100	25,4	25,4		
Carbone Lorraine Composants (France)	20,0	14,3	100	19,9	19,9		
Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	17,3	4,0	100	17,3	17,3		
AVO SA (France)	0,2	14,7	100	17,6	13,0		
Ferraz Shawmut SA (France)	21,3	(4,0)	100	29,6	29,6		
Ugimag SA (France)	24,4	(31,0)	100	73,5	0,0		
Le Carbone Holdingsgesellschaft KG (Allemagne)	29,1	(5,3)	100	30,3	12,3	0,4	0,6
Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	0,0	0,0	100	0,1	0,1		
Sofacel (Espagne)	3,2	0,5	50	0,7	0,7		
Ferraz Shawmut Ibérica (Espagne)	2,4	(1,8)	100	2,4	2,4	1,4	
Le Carbone Holdings (Grande-Bretagne)	9,9	3,5	100	0,9	0,9	8,2	
Il Carbonio (Italie)	2,5	3,2	100	4,6	4,6		
Carbone Lorraine Nederland (Pays-Bas)	0,1	1,0	100	0,2	0,2		
Carbone Nordic AB (Suède)	0,8	0,9	100	1,0	1,0		
Carbone Lorraine Australia (Australie)	0,7	3,1	100	0,7	0,7		
Carbone KK (Japon)	0,1	0,4	8,7	3,0	0,9		
Carbone Lorraine Korea (Corée du Sud)	12,1	(8,1)	100	12,1	11,5		
Carbone of America (Canada)	11,2	6,1	100	1,3	1,3		
Carbone Lorraine North America (États-Unis)	24,5	28,5	100	115,6	115,6		
Ugimagnet Corp. (États-Unis)	7,3	51,4	100	44,8	44,8	6,4	1,9
Carbono Lorena (Brésil)	41,2	(38,3)	100	23,8	16,8		
Carbone South Africa (République d'Afrique du Sud)	1,0	0,9	54,77	0,8	0,8		
FILIALES NON CONSOLIDÉES (capitaux propres statutaires au 31/12/2005)							
Carbone Lorraine SAIC (Argentine)	0,1	0,7	100	1,0	0,8		
Carbone Lorraine Grèce (Grèce)	0,4	0,3	100	0,6	0,6		
The Carbon Company Mauritius (Île Maurice)	0,2	(0,2)	100	2,3	0,0		
Carbone Lorraine Mauritius (Île Maurice)	8,5	0,0	100	15,6	15,6		
(New) Carbone Lorraine India (Inde)	0,4	1,7	100	6,1	6,1		
Carbone Lorraine Madras (Inde)	0,4	1,1	51	0,4	0,4		
Carbono Lorena de Mexico (Mexique)	2,9	(1,6)	100	2,2	0,6		
Carbone Lorraine Singapore Holding Pte Ltd (Singapour)	0,6	(0,5)	100	1,1	0,1		
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri AS (Turquie)	6,0	(4,1)	100	5,0	1,0		
AUTRES FILIALES NON CONSOLIDÉES							
Filiales (+ 50 %)	0,6	3,5		0,7	0,7	0,4	
Participations (10 à 50 %)	0,3	0,4		0,2	0,2		
Autres participations (moins de 10 %)	0,0	0,0		0,0	0,0		
TOTAL				464,4	349,5	16,8	2,5

6 Informations juridiques et financières



- Gestion des risques p. 82
- Renseignements à caractère général concernant le capital p. 85
- Gouvernement d'entreprise p. 94
- Rémunération et avantages en nature p. 98
- Rapport du Président du Conseil d'administration
sur le contrôle interne p. 102
- Rapport des Commissaires aux comptes p. 107

●●● Gestion des risques

C'est à la Direction des risques et de l'audit interne qu'incombe l'animation de la gestion des risques. Cette Direction a pour mission :

- de définir une politique de prévention et de réduction des risques, de proposer des plans d'actions et de veiller à leur mise en œuvre ;
- de vérifier l'efficacité, la cohérence et le respect des procédures et systèmes d'informations comptables et financières.

Cette Direction des risques et de l'audit interne rend compte au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information établie en 2001 a été actualisée en 2005. Certains risques ont été réévalués mais aucun risque susceptible d'affecter de façon significative la performance du Groupe n'a été identifié.

Risques industriels

Dans la continuité des actions menées les années précédentes, la Direction des risques s'est attachée à identifier l'ensemble des risques opérationnels pouvant apparaître sur les sites considérés comme les plus stratégiques pour le Groupe. Cela a conduit à mettre en place des plans d'actions visant à réduire la gravité et/ou la probabilité d'occurrence de ces risques. Certains de ces plans d'actions ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur :

- la mise en place d'une nouvelle méthodologie Groupe de gestion de projet qui prend en compte les risques potentiels liés aux projets industriels ;
- la sécurisation des installations utilisant des gaz explosifs ou toxiques ;
- la poursuite des travaux liés à la forte spécialisation des moyens de production :
 - remplacement d'installations,
 - homologation de nouveaux fournisseurs ;
- la poursuite du programme de sécurisation d'accès aux sites.

Comme les années précédentes, conjointement avec les experts des assureurs du Groupe, des visites ont eu lieu pour évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels tant en France qu'à l'étranger. Les recommandations qui ont suivi ces visites ont amené à renforcer la prévention et les moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire.

Risques technologiques

La fonction de sécurité des systèmes d'informations, désormais rattachée à la Direction des risques et de l'audit interne, a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- renforcé les plans de secours visant à pallier les risques dus à l'indisponibilité des systèmes informatiques ;
- défini un plan de continuité en cas de sinistre majeur sur gros systèmes informatiques.

Les plans de secours et de continuité et de reprise d'activité ont été testés sur les deux principales bases en Europe et aux États-Unis.

En 2006, un travail important a, par ailleurs, été effectué sur la sécurisation des installations informatiques (virus, spam...).

Risques liés à l'environnement

En 2006, le Groupe a poursuivi sa politique visant à obtenir la certification ISO 14001 : 2 nouveaux sites ont obtenu cette certification. Les travaux se poursuivent pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage.

Il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provision liée à un risque environnemental significatif.

Risques matières premières

Afin de sécuriser ses approvisionnements, le Groupe s'est attaché soit à trouver une autre source d'approvisionnement dans le cas où il se trouvait en relation avec un fournisseur en situation de monopole, soit à signer avec d'autres fournisseurs des accords à moyen ou long terme. À fin 2006, les achats des principales matières premières ou composants consommés par le Groupe ont été très largement sécurisés.

Sur un plan plus général, les équipes en charge des achats ont redoublé d'effort pour diversifier les sources d'approvisionnement et obtenir des fournisseurs de meilleures conditions d'achat, notamment dans les pays à bas coûts. Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par une couverture par les fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

Risques commerciaux

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la Société est faible grâce à la diversification du portefeuille. En effet, 33 clients réalisent plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires avec le Groupe.

Par ailleurs, la diminution des ventes au secteur automobile contribue à la réduction des risques commerciaux liés à cette industrie.

Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Argentine, en Colombie, en Turquie et au Venezuela. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de leur taille.

Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Il est précisé qu'aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance, la Responsabilité civile (avant et après livraison) et l'Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays (notamment aux États-Unis et au Canada). Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2006 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 841 400 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par

événement (combinée Dommages directs/Perte d'exploitation) de 80 000 000 euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2006 au titre de ce programme s'est élevé à 870 097 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance transport, Carbone Lorraine et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie dans la limite de 5 000 000 euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. Le montant total des primes versées par Carbone Lorraine pour l'exercice 2006 au titre de ce programme s'est élevé à 70 000 euros.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par la Direction générale. Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de marché de l'assurance stable, les niveaux de couverture mis en place en 2007 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les représentants des partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les responsables de chacun des syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus au moins une fois par an par la Direction des ressources humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Afin de se prémunir au mieux du risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'action spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

Risques de marché financier et de financement

Risques de change

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-groupe. Ces risques sont couverts par un système de *netting* qui permet à la maison mère de prendre des couvertures sur l'exposition nette par devise. Pour se prémunir contre le risque de change, le Groupe utilise principalement des contrats à terme et des achats d'options.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar sur les fonds propres et sur la dette du Groupe. La baisse de cette devise contre l'euro en 2006 a réduit, toutes choses égales par ailleurs, les fonds propres du Groupe ainsi que son endettement.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est décrite en Note 15 de l'annexe.

Risques de taux

Le Groupe est principalement exposé aux taux dollar américain et euro. Les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère et réalisées au cas par cas par la Direction financière. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. Le détail des couvertures ainsi que la sensibilité du Groupe aux taux d'intérêts sont décrits dans la Note 14 (endettement). Leur valorisation est décrite en Note 15.

Risques de matières premières

La politique du Groupe est d'étudier au cas par cas l'opportunité de couvrir certaines matières cotées sur un marché organisé afin de réduire la sensibilité des résultats du Groupe à l'évolution des cours de ces matières. Le Groupe a ainsi contracté fin 2006 des achats à terme pour couvrir une partie de ses achats de cuivre de l'année 2007. Les couvertures sont centralisées sur la maison mère et font l'objet d'une autorisation spécifique du Président-Directeur Général. Leur valorisation est décrite en Note 15.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

La politique du Groupe est d'utiliser en majorité des emprunts confirmés pour des montants significativement supérieurs au montant de son endettement net. En 2003, le Groupe a allongé la durée de ses emprunts et diversifié ses sources de financement en faisant appel à des placements privés américains. En décembre 2004, le Groupe a par ailleurs refinancé avec un an d'avance son crédit syndiqué de 195 M USD par un nouveau crédit syndiqué de 220 M USD remboursable en décembre 2009. Au titre de ses différents emprunts, le Groupe doit respecter certains critères financiers, décrits en Note 14. Le non-respect de ces critères financiers pourrait entraîner le remboursement anticipé immédiat des encours concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, un remboursement anticipé au titre d'un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser par anticipation d'autres emprunts.

Risques action

Au 31 décembre 2006, le Groupe possède 42 033 actions auto-détenues valorisées à 1,8 million d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Carbone Lorraine n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le principal client du Groupe est Valeo qui représente 3,5 % du chiffre d'affaires. Aucun autre client ne représente plus de 3 % du chiffre d'affaires.

Litiges

Procédure d'appel en Europe

La procédure d'appel initiée par Carbone Lorraine en février 2004 devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes contre l'amende de 43,05 millions d'euros imposée en décembre 2003 par la Commission Européenne

dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques est toujours en cours. Aucun développement nouveau n'est survenu en 2006. Pour mémoire, il est à nouveau rappelé que Carbone Lorraine a bloqué en mars 2005, sans que cela influe l'appel en cours, 20 millions d'euros sur un compte séquestre auprès de la Commission Européenne afin de réduire les frais induits par l'allongement des délais de procédure.

Procédures civiles en Amérique du Nord (USA - Canada)

Les procédures civiles diligentées en 2002 par certains clients aux États-Unis à l'encontre de la société COAIC, filiale de Carbone Lorraine dans le domaine des balais pour moteurs électriques, ont fait l'objet d'un accord transactionnel en 2004 pour un montant de USD 6 millions. Dans le cadre de l'approbation définitive de cet accord par le tribunal fédéral intervenue en octobre 2006, ce montant a été réduit par le tribunal fédéral à USD 3,7 millions.

La réduction du montant de l'accord transactionnel visé ci-dessus s'explique par le fait qu'un nombre restreint de clients bénéficiaires ont refusé les termes de cet accord transactionnel et ont décidé de poursuivre directement COAIC dans le cadre d'une procédure séparée au motif que les montants d'indemnisation initialement proposés étaient insuffisants. La procédure séparée est actuellement en cours devant le tribunal fédéral américain. COAIC rejette fermement l'ensemble de ces nouvelles demandes et a d'ores et déjà déposé une demande en annulation de cette procédure séparée pour absence de base légale.

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens

dont Carbone of America Ltd., filiale de Carbone Lorraine, est toujours en cours. Pour mémoire, cette procédure fait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de CAD 1 000 000 pour pratiques anti-concurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Aucun nouveau développement n'est intervenu en 2006. En février 2007, le juge canadien a décidé que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Carbone of America Ltd. (Canada) reste non significatif.

En 1999, le Groupe a mis en œuvre un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe aucun autre risque identifié de quelque nature que ce soit qui aurait eu, ou qui serait susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat du Groupe.

Il n'existe pas actuellement de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société ou du groupe Carbone Lorraine.

Renseignements à caractère général concernant le capital

Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2006, le capital social est fixé à 27 930 950 euros, divisé en 13.965.475 actions de 2 euros, toutes de même catégorie.

Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 12 mai 2005

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'administration à décider d'une ou plusieurs augmentations de capital, sans suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris des titres de créances) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également

libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette autorisation, ne peut être supérieur à 10 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément au Code de commerce, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le plafond visé ci-dessus ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserve.

Cette délégation, conférée pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005, n'a pas été utilisée au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 275 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 accordée pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005.

Le Conseil d'administration a utilisé en partie cette autorisation en 2006, 44 494 actions nouvelles ayant été attribuées aux salariés pour un prix de souscription de 33,20 euros par action. À la suite de cette opération, le capital social a été porté à 27 771 692 euros, divisé en 13 885 846 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

L'Assemblée générale a enfin autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne peut excéder 50 000 actions.

Cette autorisation donnée au Conseil l'a été pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005.

Lors de sa séance du 30 juin 2005, le Conseil a décidé d'attribuer 48 000 actions gratuitement à 62 cadres dirigeants du Groupe. Le Conseil avait donné au Président la faculté de réduire le nombre d'actions attribuées ou le nombre de bénéficiaires pour tenir compte de l'évolution en cours des structures de direction et de supervision de la division EMC. Outre les conditions d'attribution prévues par la loi, l'attribution gratuite d'actions était conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance et de résultats sur l'exercice 2005.

Le Président a usé de sa faculté de réduire le nombre d'actions attribuées et l'a limité à 42 700 actions.

Les objectifs conditionnant l'attribution des actions gratuites n'ayant pas été complètement atteints, 75 % seulement des actions gratuites ont effectivement été attribuées en 2005, soit 32 025 actions.

Le solde d'actions gratuites disponible, soit 17 975 actions, a été attribué en 2006.

AGM du 18 mai 2006

L'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à émettre sur le marché français, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des obligations convertibles à tout moment en actions de la Société, au gré des porteurs.

Le montant nominal global des augmentations de capital social pouvant résulter de cette autorisation ne peut excéder 5 millions d'euros, ce plafond s'inscrivant lui-même dans la limite globale de 10 millions d'euros décidée par l'Assemblée générale du 12 mai 2005.

Cette autorisation, donnée pour une période de 13 mois à compter de l'Assemblée du 18 mai 2006, n'a pas été utilisée au 31 décembre 2006.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31.12.2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31.12.2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27.11.2003	Création de 3750 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23.12.2003	Création de 54 990 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15.04.2004	Création de 2000 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20.08.2004	Création de 2500 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19.10.2004	Création de 2 489 420 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16.12.2004	Création de 46 328 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731	13 738 138
31.12.2004	Création de 17 439 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 261	13 755 577
31.12.2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28.06.2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31.12.2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475

Certificats de droits de vote

Néant.

Certificats d'investissement

Néant.

Nantissement d'actions

Néant.

Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

Titres donnant accès au capital

De juillet 1995 au 31 décembre 2006, il a été attribué des options de souscription, dont 79 629 ont été exercées durant l'exercice 2006. Le nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2006, après prise en compte des annulations, permet d'acquérir 460 780 actions nouvelles de 2 euros de nominal. Aucune option de souscription n'a été attribuée en 2006.

Au titre de l'exercice 2006, il a été attribué 17 975 actions gratuites.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2006, le capital social de la Société est de 27 930 950 euros, divisé en 13 965 475 actions de 2 euros nominal chacune.

Le nombre de droits de vote est de 13 923 442.

Au 31 janvier 2007, 30 769 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Exane-BNP-Paribas. La Société n'auto-détient aucun titre à ladite date.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction et restant à lever sont au nombre de 112 084 en tenant compte des options annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Franchissements de seuil

10 janvier 2006 : Harris Associates L.P. franchit à la baisse le seuil de 1 %.

18 mai 2006 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine sous le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

26 mai 2006 :

- Société Générale, au titre de ses activités de trading, franchit à la hausse le seuil de 1% portant sa participation à 1,566% du capital et des droits de vote.

- Le groupe de la Société Générale, au titre des ses activités de trading, franchit à la hausse le seuil de 1% portant sa participation à 1,688% du capital et des droits de vote.

2 juin 2006 : Société Générale franchit à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote (le groupe Société Générale détenant dans son ensemble 1,763 % du capital et 1,749 % des droits de vote).

29 juin 2006 : la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne franchit à la hausse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote portant sa participation à 1,05 % du capital et 1,04 % des droits de vote.

16 octobre 2006 : UBS franchit à la hausse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote en prenant une participation de 1,56 % du capital et 1,55 % des droits de vote.

24 octobre 2006 : UBS franchit à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

24 novembre 2006 : UBS franchit à la hausse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote en prenant une participation de 1,04 % du capital et des droits de vote.

4 décembre 2006 : UBS franchit à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

20 décembre 2006 : UBS franchit à la hausse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote en prenant une participation de 1,04 % du capital et des droits de vote.

28 décembre 2006: UBS franchit à la baisse le seuil de 1% du capital et des droits de vote.

1er janvier 2007 : Société Générale Asset Management franchit à la baisse le seuil de 1% du capital et des droits de vote.

12 janvier 2007 : Arnhold and S.Bleichroeder Adviser, LLC franchit à la hausse le seuil de 1% du capital et des droits de vote en prenant une participation de 1,02% du capital et des droits de vote.

19 janvier 2007 : Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la hausse le seuil de 1% du capital et des droits de vote en prenant une participation de 1,20% du capital et des droits de vote.

26 janvier 2007 : Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la hausse le seuil de 2% du capital et des droits de vote en prenant une participation de 2,36% du capital et des droits de vote.

31 janvier 2007 : Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la hausse le seuil de 3% du capital et des droits de vote en prenant une participation de 3,16% du capital et des droits de vote.

19 février 2007 : Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la hausse le seuil de 4% du capital et des droits de vote en prenant une participation de 4,18% du capital et 4,17% des droits de vote.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Détenteurs	31 déc. 2006			31 déc. 2005			31 déc. 2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
BNP Paribas	0			0			2 874 916	20,9 %	20,9 %
Public, dont	13 965 475			13 841 352			10 880 661	79,1 %	79,1 %
- institutionnels français	4 790 157	34,3 %	34,3 %	4 786 941	34,6 %	34,6 %	3 328 850	24,2 %	24,2 %
- actionnaires individuels	4 022 056	28,8 %	28,8 %	4 371 701	31,6 %	31,6 %	2 682 337	19,5 %	19,5 %
- actionnaires salariés	200 243	1,4 %	1,4 %	221 461	1,6 %	1,6 %	330 134	2,4 %	2,4 %
- institutionnels autres pays	4 887 916	35 %	35 %	4 427 067	32 %	32 %	4 539 340	33 %	33 %
Auto-détention	65 103	0,5 %	0,5 %	34 182	0,2 %	0,2 %	0	0	0
TOTAL	13 965 475	100 %	100 %	13 841 352	100 %	100 %	13 755 577	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que Columbia Wanger Asset Management L. P. qui détient plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les organes de direction et d'administration possèdent 11 472 actions au nominatif, 11 598 actions via les FCPE

Carbone Lorraine, soit au total 0,16 % du capital ; 42 033 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2006 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition des indices SBF 120, CAC Mid100 et Next 150.

13 965 475 actions sont admises à la cote.

Action Carbone Lorraine	Nombre d'actions échangées [en unité]	Capitaux échangés [en M €] ⁽¹⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾	
			Plus haut [en €]	Plus bas [en €]
2005				
Juillet	772 260	30,37	40,50	38,05
Août	854 267	31,18	39,35	35,80
Septembre	1 562 541	60,03	39,48	36,78
Octobre	1 146 850	37,67	38,66	32,30
Novembre	1 740 182	62,51	35,97	31,20
Décembre	1 247 992	48,10	39,09	36,10
2006				
Janvier	1 037 421	41,98	41,30	38,22
Février	917 362	38,32	42,62	39,82
Mars	1 173 798	51,81	44,48	39,10
Avril	963 397	43,82	46,40	41,00
Mai	1 510 525	65,35	51,00	39,56
Juin	937 354	40,26	43,90	36,55
Juillet	760 010	31,26	43,60	37,41
Août	469 573	19,17	41,00	39,10
Septembre	1 075 966	47,06	43,89	43,74
Octobre	787 581	34,33	45,00	41,70
Novembre	929 624	40,35	45,00	41,30
Décembre	1 145 140	48,89	43,90	40,01
2007				
Janvier	1 025 715	45,31	44,84	42,65
Février	1 273 907	54,87	46,00	41,20

Source : Bloomberg.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action [en euros]			Cours de Bourse [en euros]			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	Dernier	
2002	11 139 150	0,60	0,30	0,90	39,48	20,10	22,26	4,04 %
2003	11 197 890	0	0	0	34,49	13,80	29,15	n/a
2004	13 755 577	0,55	n/a	0,55	39,60	27,12	39,03	1,41 %
2005	13 841 352	0,70	n/a	0,70	43,75	31,20	38,60	1,81 %
2006	13 965 475	0,85	n/a	0,85	51,00	36,55	42,65	2,0 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2006, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 prévoit le versement d'un dividende de 0,85 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte (le 14 mai 2007 sur première convocation ou le 24 mai 2007 sur deuxième convocation)

Établie en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note

d'information a pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : Le Carbone-Lorraine

Titres concernés : actions ordinaires Carbone Lorraine, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620)

Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum : 100 euros

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titre de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2007 (1^{re} convocation) ou du 24 mai 2007 (2^e convocation) et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la société n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006 au titre du précédent programme de rachat d'actions (Visa n° 05-253 du

12 avril 2005) pour effectuer des transactions de régularisation du cours. Au 31 janvier 2007, 30 769 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 18 mai 2006 au 31 janvier 2007

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,22 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information				
	Achats	Ventes/ Transfert	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente	
		Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	néant						
Échéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	néant						
Prix d'exercice moyen			néant	néant	néant	néant	néant
Montants	néant		néant	néant	néant	néant	néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société a confié à EXANE BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.F.E.I. approuvée par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont : une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Carbone Lorraine souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2007 (1^{re} convocation) ou du 24 mai 2007 (2^e convocation).

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titre de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

III – Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2007 (1^{re} convocation) ou du 24 mai 2007 (2^e convocation), statuant aux conditions de

quorum et de majorité requises en matière ordinaire (cinquième résolution). La cinquième résolution proposée par le Conseil d'administration est rédigée comme suit :

Cinquième résolution – Achat d'actions Carbone Lorraine

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 396 547 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titre de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 139 654 700 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle

annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV – Modalités

1) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Carbone Lorraine

Carbone Lorraine aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 1 396 547 actions. La société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Carbone Lorraine est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 100 euros par action, s'élèverait à 139 654 700 euros.

Le montant des réserves libres de la société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2006 s'élevait à 156 216 000 euros ; conformément à la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêt des comptes de l'exercice 2007.

Carbone Lorraine s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

3) Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2007 (1^{re} convocation) ou du 24 mai 2007 (2^e convocation) et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux nets provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2006 sont de 59,4 millions d'euros. Les capitaux propres part du groupe sont de 303,6 millions d'euros, l'endettement financier net est de 154,3 millions d'euros incluant une trésorerie du Groupe de 15,6 millions d'euros.

V – Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Carbone Lorraine

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Carbone Lorraine au 31 décembre 2006.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 4,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 44,61 euros, moyenne des cours de clôture des séances de Bourse du 15 janvier au 14 février 2007 ;
- taux d'imposition théorique : 33,3 %.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

En millions d'euros	Comptes consolidés au 31/12/06	Impact du rachat de 10 % du capital	Pro forma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (en %)
Capitaux propres, part du Groupe	304	(64,2)	239	-21,1 %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	308	(64,2)	244	20,8 %
Endettement financier net	154	62,3	217	40,4 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12	13 965 475	1 396 548	12 568 928	-10,0 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	35,3	(1,9)	33,4	- 5,3 %
RÉSULTAT NET PAR ACTION	2,53	(1,34)	2,66	5,2 %

VI – Régimes fiscaux des rachats

1) Pour Carbone Lorraine

Le rachat par Carbone Lorraine de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) Pour les actionnaires cédants

Le régime fiscal des plus-values s'applique au présent programme de rachat (article 112-6 du Code général des Impôts). Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'Impôt sur les Sociétés seraient soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 *duodecies* du Code général des impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables que si le montant global annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 20 000 euros. Le taux d'imposition est de

16 % (27 % avec les prélèvements sociaux). Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumis à l'impôt en France (article 244 bis C du Code général des impôts).

VII – Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Carbone Lorraine.

VIII – Répartition du capital de Carbone Lorraine au 31 décembre 2006

Le capital de Carbone Lorraine est divisé en 13 965 475 actions de 2 euros de nominal dont la répartition au 31 décembre 2006, sur la base des informations reçues par Carbone Lorraine à cette date, est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public dont :	13 965 475	100	100
- actionnaires salariés	200 243	1,4	1,4
- actionnaires individuels	4 022 056	28,8	28,8
- institutionnels français	4 790 157	34,3	34,3
- institutionnels autres pays	4 887 916	35	35
Auto-détention	65 103	0,5	0,5
TOTAL	13 965 475	100	100

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que Columbia Wanger Asset Management L. P qui détienne plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1995 à 2003 restant à lever au 31 décembre 2006, 112 084 actions nouvelles peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Carbone Lorraine sont reprises aux pages 99 et 100 du présent document de référence.

À la date des présentes, le nombre d'actions constituant le capital existant ainsi que le nombre d'actions nouvelles pouvant

être potentiellement créées du fait des options de souscription restant à lever sont les mêmes qu'au 31 décembre 2006.

IX – Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Carbone Lorraine.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration au 20 mars 2007

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Autres mandats
Claude COCOZZA né le 1 ^{er} juin 1947 Président-Directeur Général	08/06/93	02/05/01	Assemblée générale 2007	Administrateur et Président de : Carbone Lorraine NORTH AMERICA, UGIMAG SA Administrateur de : Entreprise THIVENT, SOFACEL
Jean-Pierre CAPRON né le 19 septembre 1943 Administrateur, Président du Comité d'audit et des comptes	11/07/95	02/05/01	Assemblée générale 2007	Directeur Général de : ACERGY France Ancien Président-Directeur Général de : Renault Véhicules Industriels et de Fives-Lille Ancien Administrateur Général du : Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)
Robert CHAUPRADE né le 25 août 1935 Administrateur, Président du Comité des Rémunérations, Membre du Comité stratégique	19/03/91	02/05/01	Assemblée générale 2007	Ancien Président Directeur Général de : MATRA ÉLECTRONIQUE Ancien Directeur Général Adjoint de : MATRA DÉFENSE Ancien Directeur de Branche : JEUMONT-SCHNEIDER
Hervé COUFFIN né le 26 octobre 1951 Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité d'audit et des comptes	22/05/95	02/05/01	Assemblée générale 2007	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, NEUF CEGETEL Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne) Ancien Administrateur de : GERFLOR, CEVA, COPAREX
Jean-Paul JACAMON né le 5 août 1947 Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité stratégique	22/01/03		Assemblée générale 2007	Administrateur de : ALCAN (Canada), ASTEEL, TOCKHEIM Président du Conseil de Surveillance de : CAMERON FRANCE
Jean-Claude KARPELES né le 15 juin 1940 Administrateur, Membre du Comité d'audit et des comptes	06/04/99	12/05/05	Assemblée générale 2011	Délégué Général de : FIEEC, GIMELEC Gérant de : ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media Président du Conseil de Surveillance de : la SA du Château de Campuget Membre de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Walter PIZZAFERRI né le 20 août 1957 Administrateur, Président du Comité stratégique	06/04/99	12/05/05	Assemblée générale 2011	Président-Directeur Général de : AKEANCE INDUSTRIES Gérant de : TERCARA, LES VERRIERES DE MONTAGNAC
Ervin ROSENBERG né le 13 septembre 1935 Administrateur	23/06/05		Assemblée générale 2007	Président-Directeur Général de : FINANCIÈRE SAVOISIENNE Administrateur de : NEXANS SA, MOBILITY SAINT-HONORÉ Membre du Conseil de Surveillance de : LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD, LCF ROTHSCHILD FINANCIAL SERVICES

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Claude Coccozza, Président-Directeur Général
Jean-Pierre Capron (administrateur indépendant)
Robert Chauprade (administrateur indépendant)
Hervé Couffin (administrateur indépendant)
Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)
Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)
Walter Pizzaferrri (administrateur indépendant)
Ervin Rosenberg (administrateur indépendant)

Un administrateur est dit indépendant lorsqu'il est dénué de tout lien d'intérêt direct ou indirect avec Carbone Lorraine, tel que salarié, Président, Directeur Général, actionnaire important, lié de quelque manière que ce soit à un tel actionnaire, lié à un partenaire significatif et habituel, commercial ou financier de Carbone Lorraine.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres dont 7 sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2006. Le taux de participation aux réunions du Conseil a été de 92 % en 2006.

Lors de chaque séance, le Conseil a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. Il a notamment approuvé les comptes semestriels et annuels après audit des Commissaires aux comptes.

Le Conseil a procédé à la revue de la stratégie proposée par chaque division. Il a examiné les travaux d'un consultant en stratégie sur les possibilités de développement du Groupe vers des marchés adjacents à ses marchés actuels.

Le Conseil a été tenu informé de la mise en œuvre des principaux projets de croissance interne qu'il avait précédemment autorisés. Il a approuvé les garanties nécessaires à leur financement.

Le Conseil a étudié les dossiers d'acquisition des sociétés Graphite Engineering & Sales (USA), Kapp et Lenoir Elec (France). Il a donné son accord sur les conditions d'acquisition de ces sociétés.

Le Conseil a suivi régulièrement les réflexions conduites pour faire face aux difficultés du marché nord américain des balais pour moteurs auxiliaires automobiles. Ces études ont débouché sur la décision de fermer l'usine nord américaine de Farmville et le transfert des productions vers la France et l'Inde.

Le Conseil a approuvé les conditions définitives de la cession de l'activité Aimants.

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil a décidé d'offrir au personnel des sociétés européennes et nord américaines du Groupe la possibilité d'acquérir 68750 actions au prix de 33,20 euros, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du 12 mai 2005.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des nominations et rémunérations concernant les rémunérations des membres du Comité directeur.

Le Conseil a retenu la proposition de ce même Comité de procéder à une évaluation du mode de fonctionnement du Conseil selon la même démarche que celle utilisée les années précédentes. Celle-ci consiste à réaliser des entretiens individuels de chacun des administrateurs avec un administrateur indépendant désigné par le Conseil. La synthèse réalisée permet d'évaluer le fonctionnement actuel et de déterminer des voies de progrès. Cette démarche a été renouvelée début 2007.

Début 2007, le Conseil d'administration a coopté trois nouveaux administrateurs qui lui étaient présentés par le Comité des Rémunérations et des Nominations en remplacement de trois administrateurs qui ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas voir renouveler leur mandat après l'Assemblée générale de 2007.

Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Comité d'audit et des comptes

Composition du Comité d'audit et des comptes

Jean-Pierre Capron (Président - administrateur indépendant)
Hervé Couffin (administrateur indépendant)
Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)

Le Comité d'audit et des comptes est composé de 3 administrateurs indépendants. Il s'est réuni 4 fois en 2006. Le taux de participation aux réunions du Comité d'audit et des comptes a été de 92 % en 2006.

Le Comité a étudié en détail les états financiers consolidés du Groupe et a donné son accord à la publication des rapports semestriel et annuel après avoir fait réaliser les ajustements qu'il estimait nécessaires. Dans cette optique, il a rencontré à plusieurs reprises les Commissaires aux comptes avec ou sans la présence du management.

Le Comité a approuvé le programme d'audit de l'année 2006. Celui-ci incluait des missions d'audit sur 15 sites industriels et 1 audit de contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions définis lors d'une mission antérieure. Deux missions transversales portant sur tout ou partie du Groupe ont également été menées. La première a porté sur la gestion des comptes fournisseurs dans l'ensemble du Groupe, la deuxième a étudié le respect des procédures retours clients dans plusieurs sites industriels de l'activité Applications Électriques.

Enfin, le Comité a examiné les travaux de la Direction des risques, notamment les actions mises en œuvre suite à la cartographie des risques mise à jour en 2005. Des actions spécifiques ont été poursuivies pour réduire la dépendance vis-à-vis de certains moyens de production et renforcer la protection des systèmes d'informations.

Comité stratégique

Composition du Comité stratégique

Walter Pizzaferrri (Président - administrateur indépendant)

Robert Chauprade (administrateur indépendant)

Claude Cocozza

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Le Comité stratégique est composé de 4 membres dont 3 indépendants. Le Comité s'est réuni 5 fois en 2006. Le taux de participation aux réunions du Comité stratégique a été de 100 % en 2006.

Le Comité stratégique a été tenu informé des travaux de refonte du processus de planification stratégique, conduits avec l'aide d'un conseil externe. Il a apporté des améliorations au projet.

Il a ensuite étudié et discuté en détail les stratégies des divisions telles qu'établies selon le nouveau processus. Il a examiné le portefeuille d'activité stratégique du Groupe et participé à la réflexion de l'équipe de Direction sur les orientations envisageables.

Parallèlement aux travaux stratégiques annuels ci-dessus, le Comité stratégique a examiné les études conduites par la Direction et un cabinet extérieur sur les segments de marché adjacents aux segments actuels qui pourraient devenir des relais de croissance pour le Groupe. Ces travaux qui ont permis de présélectionner quelques secteurs, seront affinés en 2007 et pourraient ensuite donner lieu à des acquisitions porteuses de croissance interne ultérieure du fait de leur développement propre et des synergies avec les activités et réseaux commerciaux du Groupe.

Le Comité stratégique a également examiné plusieurs projets d'acquisition fin 2005 et courant 2006, dont trois ont été réalisés.

Enfin le Comité stratégique a vérifié que les renforcements prévus par le Groupe pour ses équipes de marketing et de fusions/acquisitions sont bien en ligne avec la stratégie de croissance rentable retenue par le Conseil.

Comité des nominations et rémunérations

Composition du Comité des nominations et rémunérations

Robert Chauprade (Président - administrateur indépendant)

Claude Cocozza

Hervé Couffin (administrateur indépendant)

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de 4 membres dont 3 indépendants. Claude Cocozza est membre du Comité mais ne prend pas part aux délibérations le concernant. Le Comité s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2006. Le taux de participation aux réunions du Comité des nominations et rémunérations a été de 100 % en 2006.

Compte tenu du fait que 3 administrateurs ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas voir renouveler leur mandat après l'Assemblée générale de 2007, le Comité des nominations et

rémunérations a préparé les recrutements nécessaires pour le compte du Conseil d'administration. Il a choisi un cabinet de recrutement, éliminé sur une première liste les candidats ou sociétés incompatibles avec Carbone Lorraine, puis présélectionné 5 candidats potentiels qui ont été auditionnés par chacun des membres du Comité. À l'issue de ces auditions, le Comité des nominations et rémunérations a recommandé au Conseil d'administration de retenir les candidatures de Madame Agnès Lemarchand et de Messieurs Henri-Dominique Petit et Philippe Rollier, et de les proposer à l'approbation de l'Assemblée générale de mai 2007.

Au cours de l'année, le Comité des nominations et rémunérations a consacré plusieurs réunions à la politique de rémunération du personnel et particulièrement des managers de Carbone Lorraine, dans l'optique de vérifier son caractère motivant pour les individus et les équipes, et son alignement sur les pratiques du marché. Au cours de ces travaux le Comité des nominations et rémunérations a pesé les avantages et inconvénients des différents systèmes d'incitation à long terme, dont les attributions d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Il est apparu préférable de concentrer les options sur une trentaine de dirigeants, car le bénéfice potentiel plus élevé s'accompagne du risque de ne rien percevoir si les résultats déçoivent le marché. Réciproquement, il a été recommandé au Conseil d'administration de réserver l'attribution d'actions gratuites à une population différente d'employés et de managers que le Groupe souhaite récompenser et fidéliser ; dans cet esprit la propriété des actions gratuites ne serait acquise qu'en cas de présence dans Carbone Lorraine 5 ans après l'attribution.

Le Comité des nominations et rémunérations a par ailleurs examiné le système de retraite surcomplémentaire dont bénéficient les membres du Comité directeur et l'a comparé avec les pratiques du marché. Il a constaté que pour les membres ayant atteint une ancienneté dans la société de plus de 25 ans, le complément de retraite égal à 15 % du salaire de base et du bonus forfaitaire se situe 5 points en dessous de la médiane des sociétés du SBF 120. Il devrait proposer au Conseil d'administration un réajustement en 2007.

Sur la demande du Comité des nominations et rémunérations, le Président a présenté les plans de succession préparés pour les membres du Comité directeur, y compris lui-même. Le Comité des nominations et rémunérations a constaté que ces plans sont préparés avec soin et mis à jour régulièrement. La préparation de la succession du Président a fait l'objet de discussions en Comité des nominations et rémunérations et en Conseil d'administration ; les candidatures internes envisageables feront dans les années à venir l'objet d'une évaluation et d'un développement spécifique, avec l'aide d'un consultant spécialisé.

Par ailleurs, comme chaque année, le Comité des nominations et rémunérations :

- a statué sur l'indépendance des administrateurs. Il a estimé que tous les administrateurs, à l'exception du Président, sont indépendants ;
- a arrêté et soumis au Conseil pour approbation les bonus relatifs à l'année 2005 ;

- a examiné la compétitivité des salaires du Comité directeur par rapport au marché sur la base d'une étude indépendante. Il a décidé de réajuster le salaire des deux membres entrés au Comité directeur en 2005 et a proposé au Conseil d'administration de porter le salaire du Président de 360 à 380 milliers d'euros ;
- a fixé les cibles de bonus 2006 pour les parts sur RE et ROCE, a examiné les objectifs personnels fixés par le Président à ses collaborateurs, et a arrêté les objectifs personnels du Président.

Enfin le Comité des nominations et rémunérations a proposé au Conseil d'attribuer 17 476 actions gratuites à 36 managers du Groupe (hors organes de direction) que la société souhaitait récompenser et fidéliser.

Comité directeur

Composition du Comité directeur

Claude Cocozza

Président-Directeur Général

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur Qualité et Progrès Continu

Marc Renart

Directeur de l'activité Protection Électrique

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

Luc Themelin

Directeur des activités Hautes Températures et Freins

Ernest Totino

Directeur de l'activité Équipements Anticorrosion

Le Comité directeur est composé de six dirigeants qui ont pour mission d'animer et de superviser le fonctionnement du Groupe. Le Comité directeur s'est réuni chaque mois. Il a analysé les résultats et la génération de liquidités mensuelle de chacune des activités et étudié les actions mises en œuvre pour en corriger les écarts. Le management de chaque division a présenté au moins une fois dans l'année une analyse approfondie de sa situation et de ses actions de progrès.

Le Comité directeur a également contrôlé la progression des projets de croissance en cours de mise en œuvre. Il a en outre procédé aux travaux suivants :

- examen et adoption du budget des activités du Groupe ;
- détermination du programme d'investissements et autorisation d'engagement de chaque investissement important ;
- étude des moyens à mettre en œuvre pour accélérer la croissance du Groupe. Ces études se sont traduites par un renforcement des moyens marketing et par un approfondissement du processus de planification stratégique. Le Comité directeur a également analysé les propositions de consultants stratégiques sur les cibles potentiels d'acquisition en vue d'accélérer la croissance interne ;
- étude des mesures pouvant être mises en œuvre pour lutter contre les discriminations ;
- examen des grands axes de recherche et développement avec les responsables Marketing et Recherche et Développement des activités ;
- examen des travaux menés avec un cabinet extérieur pour l'amélioration des prévisions commerciales ;
- mise à jour des plans de succession des dirigeants des activités et principales filiales : définition des évolutions de carrière souhaitables pour les principaux cadres du Groupe et des développements de compétences à réaliser au préalable ;
- déploiement de la politique de sécurité du Groupe. Le Comité directeur s'est notamment déplacé sur un site industriel pour travailler ce sujet avec la direction locale ;
- analyse du fonctionnement du Comité directeur et mise en œuvre d'actions de progrès.

Rémunération et avantages en nature

Rémunération des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2006, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone-Lorraine, à savoir les huit administrateurs, dont le Président-Directeur Général, s'élève à 883 251 euros et se décompose en :

- rémunération des administrateurs (hors Président-Directeur Général) : 150 000 euros de jetons de présence, répartis entre les administrateurs au prorata de leur participation au Conseil d'administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil. Ces jetons de présence seront payés en 2007. Ils sont répartis entre sept administrateurs comme suit :

En euros	2006	2005
Jean-Pierre Capron	23 643	22 346
Robert Chauprade	26 879	27 591
Hervé Couffin	27 157	29 182
Jean-Paul Jacamon	22 678	20 135
Jean-Claude Karpeles	18 587	18 950
Erwin Rosenberg	10 840	6 976
Walter Pizzaferrri	20 215	17 845
TOTAL	150 000	150 000

- rémunération du Président-Directeur Général :

Montant brut en euros	2006	2005
Salaire de base	380 000	360 000
Bonus lié aux performances réalisées durant l'année	342 000	237 600
Bonus en % du salaire de base	90	66
Avantages en nature	11 251	10 796
Jetons de présence	0	0
TOTAL	733 251	608 396

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.
Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Carbone Lorraine au sens de l'article L. 233-16.

En 2006, aucune action gratuite ou option n'a été attribuée au Président-Directeur Général et aux mandataires sociaux.

Rémunération des organes de direction (Comité directeur) non mandataires sociaux

Montants bruts en euros	2006	2005
Salaires de base	868 000	1 012 181
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	621 559	474 790
Avantages en nature	20 622	21 792
TOTAL	1 489 559	1 508 763

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.
Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.
Nota 3 : la diminution des montants entre 2005 et 2006 correspond à la sortie de deux membres, mi et fin 2005.

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des nominations et rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus pour le Comité directeur, y compris le Président-Directeur Général, repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique (ou EVA) (résultat opérationnel après impôts diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel de 25 entreprises industrielles ;
- à certains objectifs individuels.

Par ailleurs, les membres du Comité directeur, y compris le Président-Directeur Général, bénéficient d'un régime de retraite sur-complémentaire. Ce régime garantit un surcomplément de retraite de 15 % de la rémunération de référence sans que la retraite puisse dépasser 55 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 %), sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite. Le sur-complément de retraite est plafonné à 15 % de cette rémunération de référence.

En 2006, aucune action gratuite ou option n'a été consentie au Président-Directeur Général et aux membres de l'organe directeur.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Néant.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines et européennes. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays : elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

En milliers d'euros	2006	2005	2004	2003	2002
Sommes affectées au personnel	2 233	3 267	2 493	2 577	2 454
Nombre de bénéficiaires	1 860	2 701	2 526	2 240	3 422

Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2 et R. 442-2 du Code du travail.

En milliers d'euros	2006	2005	2004	2003	2002
Sommes affectées au personnel	2 219	1 082	1 520	1 278	1 187
Nombre de bénéficiaires	1 498	973	720	1 336	1 078

Plan d'Épargne Entreprise, options et actions gratuites

Depuis 1995, les autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 1995, 22 avril 1997, 10 mai 2000 et 15 mai 2002 ont autorisé le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'administration.

Depuis 1995, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration a régulièrement offert à une soixantaine de managers du Groupe la possibilité de souscrire 726 194 actions (après prise en compte des annulations).

Aucune nouvelle option n'a été consentie en 2006.

En 2006, 79 629 options ont été levées au prix d'exercice moyen pondéré de 29,88 euros.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 460 780, soit 3,3 % du capital. Les membres de l'organe de direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Plan d'Épargne Groupe

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont attribuées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe au travers d'un FCPE pour les salariés français et par actionariat direct pour les salariés étrangers.

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximal autorisé est de 230 000 euros. Cette autorisation, qui annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003 qui avait été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2003, est valable jusqu'au 13 juillet 2006.

Le Conseil du 14 mars 2006 a fait usage de cette autorisation en ouvrant la souscription à une augmentation de capital réservée représentant 68 750 actions nouvelles au prix de 33,20 euros. À l'issue de la période de souscription, 44 494 actions nouvelles ont été créées représentant une augmentation de capital de 88 988 euros, la prime d'émission s'élevant à 1 477 200,80 euros. Les actions ont pris jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Stock-options : historique des attributions

	Plan 1996 Tranche 2	Plan 1997 Tranche 3	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2000 Tranche 7	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	Total
Date du Conseil d'administration	20 juin 1996	17 juin 1997	08 mars 1999	10 mai 2000	15 septembre 2000	18 janvier 2001	14 mai 2003	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	72 635	139 909	190 025	449 145	9 370	4 685	130 163	995 932
- dont mandataires sociaux	6 507	13 014	15 617	31 234	0	0	9 370	75 742
- dont 10 premiers attributaires	35 665	65 074	70 931	149 922	9 370	4 685	44 825	380 472
Prix de souscription	21,41	36,36	34,58	45,14	46,01	48,5	21,21	
Point de départ d'exercice des options	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	septembre 2005	janvier 2006	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	septembre 2010	janvier 2011	mai 2013	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/2006	68 990	41 751	29 938	0	0	0	0	140 679
Options annulées au 31/12/06	3 645	9 761	35 141	288 483	6 246	3 123	48 074	394 473
- dont options annulées en 2006	0	0	0	3 332	0	0	1 666	4 998
OPTIONS RESTANT À LEVER	0	88 397	124 946	160 662	3 124	1 562	82 089	460 780 *

* Dont 45 290 détenues par les mandataires sociaux (P-DG).

Stock-options : mandataires sociaux

	Nombre d'options attribuées/souscrites	Prix	Date d'échéance
Options consenties durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social P-D. G	0	0	0
Options levées durant l'exercice 2006 par chaque mandataire social P-D. G	6 507	21,41	Juin 2006

Stock-options : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options attribuées/souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1996 Tranche 2	Plan 1997 Tranche 3	Plan 1999 Tranche 5
Options consenties durant l'exercice 2006 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0				
Options levées durant l'exercice 2006 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	46 958	31,09	15 619	23 530	7 809

Actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer, en une ou plusieurs fois, 50 000 actions gratuites de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces actions sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'administration. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation en 2005 et 2006 :

- par décision du 30 juin 2005, il a attribué à une soixantaine de dirigeants du Groupe 42 700 actions gratuites. L'attribution des actions était conditionnée à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle ou de croissance du résultat opérationnel du Groupe pour 2005 : compte tenu de l'atteinte partielle de ces objectifs, 32 025 actions (soit 75 % de l'attribution initiale) ont été finalement attribuées ;
- par décision du 28 juin 2006, il a été attribué le solde de l'autorisation, soit 17 975 actions gratuites, à une trentaine de managers que le Groupe souhaitait récompenser et fidéliser. Les bénéficiaires ne pourront disposer de leurs actions que s'ils sont encore salariés du Groupe 5 ans après la date d'attribution des actions par le Conseil d'administration.

Actions gratuites : historique des attributions

	Plan 2006 tranche 2	Plan 2005 Tranche 1
Date du Conseil d'administration	28 juin 2006	30 juin 2005
Nombre total d'actions attribuées	17 975	42 700
- dont mandataires sociaux	0	3 300
- dont Comité directeur	0	12 000
- dont 10 premiers attributaires	5 001	16 500
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	40,07	39,25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2008	1 ^{er} juillet 2007
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2011	1 ^{er} juillet 2009
Attributions annulées au 31/12/2006	499	11 050
Dont annulées en 2006	499	375
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	17 476	31 650

Actions gratuites : mandataires sociaux

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social	
P-D. G	0
Actions levées durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social	
P-D. G	0

Actions gratuites : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées durant l'exercice 2006 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé *	5 001

* Après prise en compte de l'annulation d'1/4 des actions.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	2006				2005			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	607	86 %	565	88 %	581	66 %	542	85 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	26	4 %	30	5 %	258	29 %	99	15 %
SOUS-TOTAL	633	90 %	565	96 %	839	95 %	641	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	22	3 %	31	5 %	35	4 %	0	
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	51	7 %	15	2 %	10	1 %	0	
SOUS-TOTAL	73	10 %	46	7 %	45	5 %	0	0 %
TOTAL	706	100 %	641	100 %	884	100 %	641	100 %

Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les organes de direction et d'administration : 11 472.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Carbone Lorraine par les organes de direction : 11 598.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Carbone Lorraine.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les éventuelles limitations des pouvoirs du Président-Directeur Général sont décrites au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence. Comme indiqué dans ce chapitre, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés, forces de proposition et de contrôle, que sont le Comité d'audit et des comptes, le Comité stratégique et le Comité des nominations et rémunérations.

Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom du groupe Carbone Lorraine pour le représenter dans ses rapports avec les tiers. Le règlement du Conseil d'administration stipule cependant que certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- projets d'investissements/acquisitions/cessions ;
- orientations stratégiques ;
- augmentations de capital ;
- règlements transactionnels, litiges importants.

Principales procédures de contrôle interne du groupe Carbone Lorraine

1- Définition du contrôle interne

Chez Carbone Lorraine, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique que le contrôle interne vise à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

En ce sens, le groupe Carbone Lorraine adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis). Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2- Organisation du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le groupe Carbone Lorraine a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers :

- de dispositifs et d'organes d'évaluation et de contrôle ;
- de politiques et procédures.

2.1. Dispositifs et organes d'évaluation et de contrôle

Le Conseil d'administration du groupe Carbone Lorraine s'est doté d'un Comité d'audit et des comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de valider le programme annuel d'audit interne et de s'assurer du suivi des recommandations préconisées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé et de veiller à l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques. Il s'appuie à ce titre sur les travaux de la Direction des risques.

Le département d'audit interne du Groupe, qui a pour mission de contrôler la bonne application des procédures, reporte à la Direction des risques et de l'audit interne ainsi qu'au Comité d'audit et des comptes.

2.2. Le manuel de contrôle interne

Carbone Lorraine a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un Manuel de Contrôle Interne. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Carbone Lorraine. Il comporte les points suivants :

- une charte d'éthique définissant le comportement des collaborateurs au sein du Groupe (intégrité, sincérité, confidentialité, conflits d'intérêts) et à l'extérieur du Groupe (respect des lois, informations privilégiées, mise en concurrence, engagement politique ou associatif) ;
- les pouvoirs et engagements ainsi que les principes de séparation des fonctions ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - stocks,
 - personnel/payé,
 - investissements/immobilisations,
 - informatique ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,

- réalité des transactions,
- respect des dates d'enregistrement des transactions,
- correcte évaluation des actifs et passifs,
- confidentialité.

2.3. L'audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du Manuel de Contrôle Interne et soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'audit et des comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ce département a réalisé en 2006 dix-huit missions conformément au programme qui avait été défini en début d'année. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne de 15 sites industriels ;
- de réaliser un audit de suivi sur 1 site ;
- de réaliser deux études transversales. La première a porté sur la gestion des comptes fournisseurs dans l'ensemble du Groupe, la deuxième a étudié le respect des procédures retours clients dans plusieurs sites industriels de l'activité Application Électriques.

2.4. La gestion des risques

Le Groupe a actualisé sa cartographie des risques en 2005.

Les risques ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux. Il n'est pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'est pas satisfaisant. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du Document de référence.

2.5. Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un plan stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années est élaboré chaque année. Il est présenté au Comité stratégique, puis au Conseil d'administration.

En début d'année, le Comité directeur du Groupe décide des actions clés à mettre en œuvre division par division pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an et couvre les deux années à venir. Ce budget est soumis à l'approbation du Comité directeur du Groupe, puis à la ratification du Conseil d'administration.

Une prévision sur quatre trimestres glissants est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux

inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions nécessaires.

2.6. La trésorerie et le financement

Le département « Financement-Trésorerie » gère centralement la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le *cash pooling*, le *netting*, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Une instruction du Groupe concernant les pays à risques et les moyens de paiements recommandés pour ces pays est mise à jour régulièrement.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne du cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie.

2.7. Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Sans avoir un lien direct avec les aspects comptables et financiers, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les managers du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances. Un audit de conformité a été réalisé en 2005, celui-ci n'a pas révélé de déviation significative par rapport aux règles.

Le développement durable

Carbone Lorraine a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, le Groupe s'attache plus particulièrement à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du Document de référence.

Les procédures qualité

Le groupe Carbone Lorraine développe une politique commune de la qualité au travers du projet « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de 10 axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un challenge 5S récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Des indicateurs de la qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site :

- le taux de service et de satisfaction client :
 - délais moyens de réponse aux offres,
 - enquêtes de satisfaction des clients ;
- les coûts de non-qualité ;
- des indicateurs de productivité.

La sécurité des systèmes d'informations

Depuis 2005 le responsable sécurité des systèmes d'informations est rattaché à la Direction des risques et de l'audit. Il a pour mission de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

3- Le contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction administrative et financière du groupe Carbone Lorraine qui a notamment pour missions d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les directions financières de chacune des divisions (Systèmes et Matériaux Avancés, Applications Électriques, Protection Électrique). Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

La comptabilité et la consolidation

L'élaboration des états financiers du Groupe fait l'objet d'un processus précisé dans un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés. Celui-ci répertorie l'ensemble des comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Ce manuel a été revu suite à l'introduction

des nouvelles normes IFRS et a été mis en ligne sur le site Intranet du Groupe.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- le correct ajustement et l'élimination des transactions intra-groupe ;
- les retraitements de consolidation.

4- Principes et règles arrêtées pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des administrateurs (hors Président-Directeur Général) est répartie au prorata de leur participation au Conseil d'administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

La rémunération du Président-Directeur Général est proposée au Conseil par le Comité des nominations et rémunérations après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché. Concernant la rémunération du Président-Directeur Général, le Comité des nominations et rémunérations se réunit en dehors de la présence de celui-ci. Le système de bonus repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique (résultat opérationnel après impôt diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel d'entreprises industrielles ;
- à certains objectifs individuels.

Démarche retenue en 2006 et plan d'actions 2007

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, les actions spécifiques menées en 2006 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

- déploiement de l'outil d'auto-évaluation : engagé en 2003, il a été poursuivi en 2006, au travers de formations au contrôle interne des directeurs de sites sur le continent nord américain. L'objectif de former la totalité des directeurs de sites pour la fin 2006 a été atteint ;
- mise en œuvre d'une lettre de contrôle interne annuelle demandant à tous les directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité.

Pour l'année 2007 les évolutions suivantes sont programmées :

- diffusion du manuel de contrôle interne, dont la refonte a débuté en 2006 pour tenir compte des évolutions et contraintes tant internes qu'externes, notamment la mise à disposition du cadre de référence de contrôle interne validé par l'AMF ;
- la prise en compte par le Groupe du guide d'application relatif au contrôle interne de l'information financière et comptable publié par l'AMF.

Conclusion Générale

En 2006, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité d'audit et des comptes. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées.

Ces travaux n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

●●● Rapport des Commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Le Carbone Lorraine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Le Carbone-Lorraine S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini
Associé

Deloitte & Associés
Alain Penanguer
Associé

Renseignements à caractère général concernant la Société



-  Renseignements à caractère général concernant la Société p. 110



Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

Le Carbone-Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 – Courbevoie La Défense 5

Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;
- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 268 C.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Monsieur Jean-Claude Suquet
Directeur Administratif et Financier
Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
Tél. : +33 (0) 1 46 91 54 19

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Conseil détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Assemblée générale (statuts, article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'administration a toujours la faculté de réduire ces délais.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-Président ou l'un des vice-Présidents et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Secrétaire du Conseil d'administration ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

Intervention de la Société sur ses propres actions (visa AMF n° 05-253 du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006 (sur deuxième convocation) a autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de



l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, de l'attribution d'options sur actions (stock-options) ;

- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de titres de créances donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 100 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 139 654 700 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

Depuis le 18 mai 2006 et ce jusqu'à la date des présentes, la Société n'a pas fait usage de ladite autorisation dans le cadre d'opérations de régularisation du cours de Bourse.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane-BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Au 31 janvier 2007, 30 769 titres sont détenus dans le cadre de ce contrat.

La Société n'auto-détient aucun autre titre à la dite date.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2007 (sur 1^{re} convocation) et du 24 mai 2007 (sur 2^e convocation).

Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.



Responsable du document et responsables du contrôle des comptes



- Responsable du document p. 114
- Attestation du responsable p. 114
- Informations incluses par référence p. 114
- Noms des contrôleurs légaux p. 115
- Responsable de l'information p. 115



●●● Responsable du document

M. Claude Cocozza

Président du Conseil d'administration

●●● Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives du groupe Carbone Lorraine ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Claude Cocozza

●●● Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2005

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-06-0132 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2006 :

- les états financiers 2005 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2005, pages 39 à 85 ;
- l'analyse des résultats 2005, pages 19 à 26 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Le Carbone-Lorraine SA et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, pages 86, 119 et 129.

Exercice 2004

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-05-0226 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2005 :

- les états financiers 2004 établis selon les principes français en vigueur en 2004, pages 39 à 65 ;
- l'analyse des résultats 2004, pages 19 à 28 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Le Carbone-Lorraine SA et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, pages 63, 92 et 105.

Noms des contrôleurs légaux

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés,
183, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 1986
Date du dernier renouvellement de mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

KPMG Audit - Département de KPMG SA
Immeuble KPMG, 1, cours Valmy,
92923 Paris-La Défense cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

S.C.P. Jean-Claude André & Autres
2 bis, rue de Villiers,
92309 Levallois-Perret Cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

Responsable de l'information

Jean-Claude Suquet
Le Carbone-Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges,
92400 Courbevoie La Défense 5
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

 Table de concordance

(en application du schéma de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004)

	Pages
Personnes responsables	114, 115
Contrôleurs légaux des comptes	73, 74, 107, 115
Informations financières sélectionnées	6
Facteurs de risque	26, 29 à 31, 82 à 85
Informations concernant Carbone Lorraine	
Histoire et évolution de la société	4 à 13, 115
Investissements	6, 18, 41, 65
Aperçu des activités	
Principales activités	7 à 9, 16
Principaux marchés	7 à 9
Organigramme	94 à 97
Propriétés immobilières, usines et équipements	29 à 32, 45, 46, 53
Examen de la situation financière et du résultat	
Situation financière	37 à 41, 76 à 78
Résultat d'exploitation	37, 76
Trésorerie et capitaux	40, 41, 59 à 63, 78
Recherche et développement, brevets et licences	19, 45, 84
Informations sur les tendances	5, 21
Prévisions ou estimations du bénéfice	
Organes d'administration et de direction	
Composition des organes d'administration et de direction	94 à 97
Intérêts des dirigeants	57, 58, 70, 89, 98 à 102
Procédures de contrôle interne	102 à 106
Rémunération et avantages	98 à 101
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	94 à 97
Salariés	
Effectifs	27, 66
Participations et stock-options	88 à 93, 98 à 102
Accords de participation	99
Principaux actionnaires	85 à 88
Opérations avec des apparentés	70, 112
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Carbone Lorraine	
Informations financières historiques proforma	37 à 44
Informations financières proforma	37 à 44
États financiers	37 à 72
Vérification des informations financières historiques annuelles	73, 74
Date des dernières informations financières	21
Informations financières intermédiaires et autres	
Politique de distribution des dividendes	17
Procédures judiciaires et d'arbitrage	84, 85
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21
Informations complémentaires	
Capital social	84 à 88
Acte constitutif et statuts	85
Contrats importants	84, 85
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	73, 74, 88, 107
Documents accessibles au public	13, 115
Informations sur les participations	34, 54, 79



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2007, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Impression sur papier répondant aux critères de protection de l'environnement.